



**EXERCICE 2007**

## **Conseil d'administration**

(Ayant arrêté les comptes de l'année 2007)

**Didier GAFFET** : Président

**AGIP FRANCE**

**CARFUEL**

**ESSO SAF**

**M. Ronan GOUZIEN**

**SOCIETE DES PETROLES SHELL**

**TOTAL FRANCE**

**BP FRANCE**

**M. Christophe CHAMFEUIL**

**ETABLISSEMENTS LAGARDE**

**PETROVEX**

**SOCIETE D'IMPORTATION DE CARBURANTS  
& DERIVES - SICAR**

**Philippe CREVANT** : Secrétaire du Conseil

### **Direction de la Société**

<b>Didier GAFFET</b>	:	Président du Conseil d'administration - directeur général
<b>Philippe CREVANT</b>	:	Secrétaire Général et Directeur Finances
<b>Jean-Maurice LÉOUFFRE</b>	:	Directeur Logistique
<b>Jean THOMAS</b>	:	Directeur de Projets

### **Commissaires aux comptes**

**ERNST & YOUNG Audit**  
Société de Commissaires aux Comptes  
11, allée de l'Arche  
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Suppléant : **AUDITEX**  
Société de Commissaires aux Comptes  
11, allée de l'Arche  
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**GRANT-THORNTON**  
Société Anonyme d'expertise comptable et  
de commissariat aux comptes  
100, rue de Courcelles  
75849 PARIS CEDEX 17

Suppléant : **IGEC**  
Société Anonyme d'expertise comptable et de  
commissariat aux comptes  
3, rue Léon Jost  
75017 PARIS

---

## **SAGESS Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité**

Société Anonyme au Capital de €. 240 000 - RCS NANTERRE B 344547708 - N° SIRET 344547708.00042 - Code APE4671Z

**20, rue Jacques Daguerre - 92500 Rueil-Malmaison (Adresse postale : 92565 Rueil-Malmaison Cedex)**

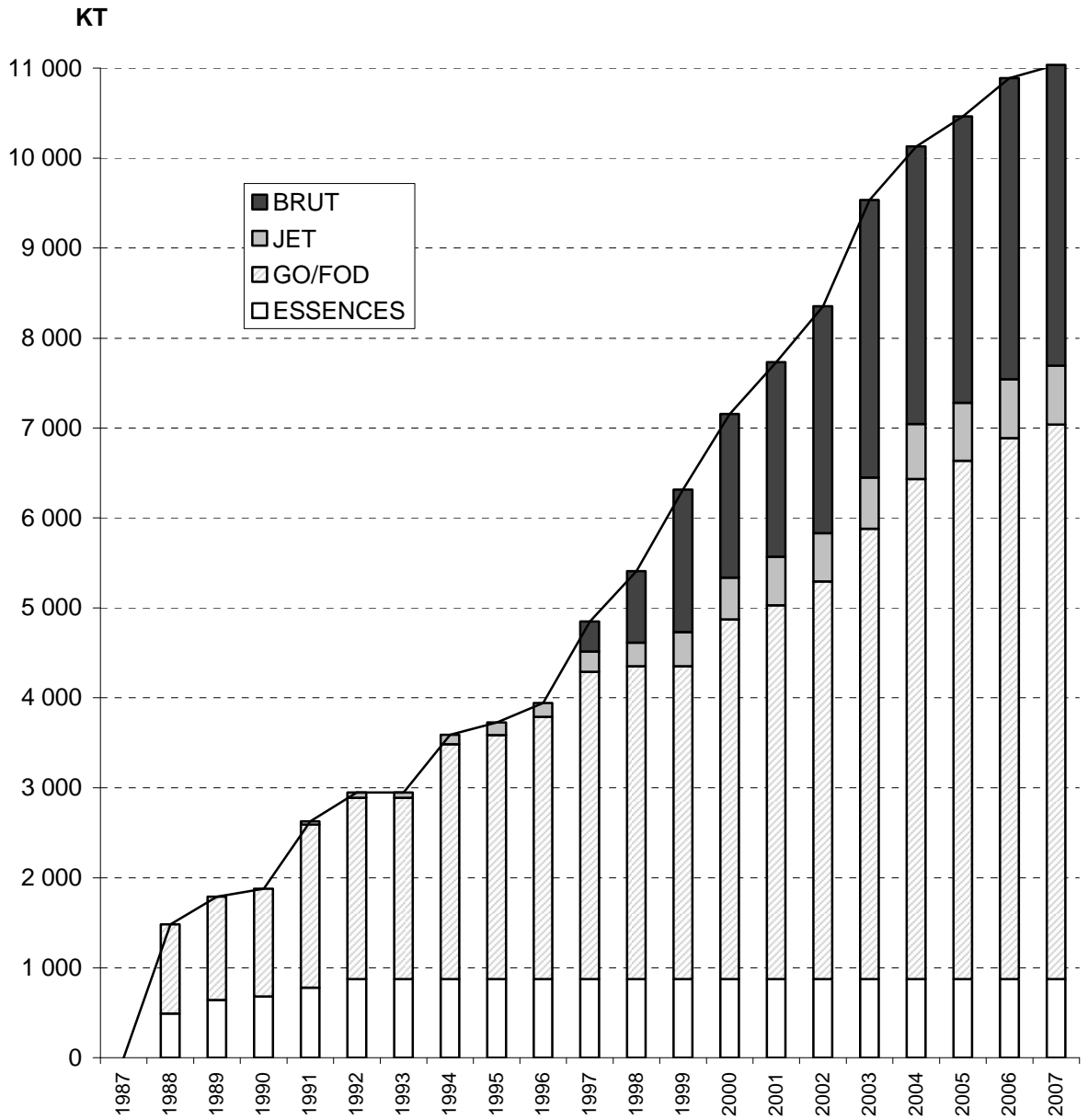
Téléphone : 01 47 10 06 80 - Télécopie : 01 47 14 04 88 - <http://www.sagess.fr>

# RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

---

<b>Message du Président</b> .....	3
<b>Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007</b> .....	4
Annexe 1	
<b>Résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2008</b> .....	17
Annexe 2	
<b>Résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2008</b> .....	19
Annexe 3	
<b>Données sur l'ensemble du système des stocks stratégiques</b> .....	21
Annexe 4	
<b>Localisation des stocks de la SAGESS</b> .....	22
Annexe 5	
<b>États financiers</b> .....	23
Annexe 6	
<b>Résultat (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices</b> .....	37
Annexe 7	
<b>Rapports des Commissaires aux comptes</b> .....	38
Annexe 8	
<b>Actionnaires (Au 31 décembre 2007)</b> .....	48
Annexe 9	
<b>Conseil d'administration (Ayant arrêté les comptes de l'année 2007)</b> .....	49
Annexe 10	
<b>Mandats et fonctions exercés par les administrateurs personnes physiques et par les représentants permanents des administrateurs personnes morales (Au 31 décembre 2007)</b> .....	50
Annexe 11	
<b>Comité de gestion (Au 31 décembre 2007)</b> .....	53
Annexe 12	
<b>Représentants de l'État (Au 31 décembre 2007)</b> .....	53
Annexe 13	
<b>Commissaire du Gouvernement pour les sujets liés au pipeline Manosque/Fos-sur-Mer</b> .....	53

## EVOLUTION DES STOCKS



---

## Message du Président

---

Rueil-Malmaison, le 22 mai 2008

Chers actionnaires,

L'année 2007 a été marquée par la poursuite et l'achèvement du Pipe SAGESS MANOSQUE, et par sa mise en service industriel le 9 novembre 2007. L'organisation en place (maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre / entreprises) a globalement très bien fonctionné.

L'ensemble du projet a été réalisé avec des bons résultats sécurité, dans le planning défini, et à l'intérieur du budget. Nous répondons ainsi à l'objectif qui avait été fixé par l'Administration de ramener à moins de 6 mois la durée de vidange des stocks SAGESS du site de Manosque.

La prévision de clôture budgétaire de ce projet s'établit à 120 M€.

L'inauguration du pipeline, le 6 décembre, a été l'occasion de faire connaître à un large public les stocks stratégiques, leur intérêt, et l'organisation française associée.

Les mises à la consommation des produits soumis à l'obligation de stocks stratégiques ont baissé en 2007 plus largement (-2.2 %) que l'année précédente, de sorte que l'appel à SAGESS à partir du 1er juillet 2008 diminuera (-39 KT) pour la première fois de l'histoire de votre société. Cela est dû essentiellement à la baisse sensible de la consommation de fioul domestique, elle-même due à la douceur de l'hiver et à la baisse structurelle de la consommation. Enfin les prix élevés de l'énergie ont pesé sur toutes les consommations.

SAGESS a acheté 149 KT, portant ainsi à plus de 11 MT le total de ses stocks. SAGESS assure désormais plus de 56% de l'obligation de stocks stratégiques en France.

L'activité logistique a été très importante. Elle a été marquée par le renouvellement du Fioul Domestique pour avoir un produit conforme à la nouvelle spécification de teneur en soufre (1000 ppm). La mise aux normes se poursuivra début 2008, du fait de la souplesse accordée par la DIREM aux opérateurs pendant 3 mois. D'autre part, le passage des carburants de 50 ppm à 10 ppm de soufre a commencé, et se poursuivra en 2008 en vue de leur mise en conformité à l'horizon du 1er janvier 2009.

Conformément aux souhaits de l'Administration, un contrat de location de capacité important et à long terme a été conclu pour le dépôt de Pauillac pour mieux améliorer la disponibilité de stocks stratégiques dans la région, tout en préservant les intérêts de votre société.

Dans le domaine financier, la notation AAA de SAGESS a été confirmée au milieu de l'année.

Les schémas et polices d'assurance ont été adaptés pour intégrer les risques liés à l'exploitation du PSM.

Le remboursement de l'avance des actionnaires s'est terminé en avril. La totalité de cette avance à SAGESS est maintenant un prêt du CPSSP.

La Société a emménagé en mai dans ses nouveaux locaux de la rue Jacques Daguerre (Rueil-Malmaison). Ils répondent mieux aux objectifs de sûreté, de taille de locaux, et de localisation géographique.

L'année 2007 a vu le renouvellement d'une proportion importante du personnel. Il convient de souligner le professionnalisme des membres de l'équipe SAGESS, sans lesquels ces réalisations n'auraient pas pu être menées à bien.

**Didier Gaffet**

---

## Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007

---

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société durant son dix-neuvième exercice clos le 31 décembre 2007 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront, dans leur rapport, toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'Article 148 du décret du 23 Mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

---

### 1) ENSEMBLE DU SYSTEME DE STOCKS DE RESERVE

---

#### Mises à la consommation

L'activité de stockage stratégique, qui se répartit entre les opérateurs, le CPSSP et la SAGESS, est définie par la loi 92-1443 du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application (notamment 93.131 et 132 du 29 janvier 1993 modifiés), par le traité d'adhésion à l'A.I.E. et par les règlements de l'Union Européenne.

Les mises à la consommation nettes (MAC) des produits soumis à l'obligation de stockage stratégique ont globalement baissé de 2.2 % entre 2006 et 2007 :

- Les essences (catégorie 1) continuent de suivre une tendance baissière à long terme, avec une baisse de 3.9 % cette année.
- Les distillats (catégorie 2 - Gazole et fioul domestique) sont globalement en baisse de 1.3 %, sous l'effet d'une nouvelle hausse - de l'ordre de 2.8% - pour le gazole, et d'une baisse très marquée - de l'ordre de 11.5 % - du fioul domestique.
- Les volumes de mise à la consommation en France de carburacteur (catégorie 3), qui étaient restés quasiment stables précédemment, continuent d'être en hausse, de 1.7 % cette année.
- Les volumes de mise à la consommation de fiouls lourds (catégorie 4) sont en baisse de 17.6 %, notamment avec un recul significatif de la demande en provenance des centrales électriques.

Globalement, les évolutions 2007 ne remettent pas en cause les tendances longues constatées sur une plus longue période et qui se caractérisent notamment par une baisse des essences, une hausse du gazole (plus ou moins compensée suivant les années par une baisse du fioul domestique), ainsi que par la hausse, dans de moindres proportions, des livraisons de carburacteur en ligne avec les évolutions du transport aérien.

(KT)	2005	2006	2007	Ecart	Ecart (%)
Catégorie 1	10 763	10 113	9 720	(393)	(3.9)
Catégorie 2	46 240	46 117	45 530	(587)	(1.3)
Catégorie 3	5 988	6 324	6 430	106	1.7
Catégorie 4	3 177	3 246	2 675	(571)	(17.6)
<b>TOTAL</b>	<b>66 168</b>	<b>65 800</b>	<b>64 355</b>	<b>(1 445)</b>	<b>(2.2)</b>

Sur une plus courte période, on peut également noter que, tous produits confondus, l'année 2007 est la troisième année consécutive de baisse des mises à la consommation (66.3 MT en 2004).

### Obligation nationale

Depuis les modifications réglementaires intervenues en 2000, l'obligation de stock de réserve est calculée sur la base des mises à la consommation de l'année n et rendue constante du 1er juillet de l'année n+1 au 30 juin de l'année n+2.

Ainsi, pour le 2ème semestre 2006 et le 1er semestre 2007, les obligations de stockage stratégique ont été calculées sur les mises à la consommation de l'année 2005, celles applicables à compter du 1er juillet 2007 sur les mises à la consommation de l'année calendaire 2006, et celles applicables à compter du 1er juillet 2008 sur les mises à la consommation de l'année calendaire 2007.

L'obligation de stockage de réserve est inchangée et égale à 27 % des mises à la consommation (26 % antérieurement au 1er septembre 2003).

Les opérateurs agréés peuvent déléguer à leur choix soit 56 % (54% antérieurement au 1er septembre 2003) soit 90 % (81 % antérieurement au 1er juillet 2004, et 80 % antérieurement au 1er septembre 2003) de cette obligation au CPSSP.

En conséquence, l'obligation nationale et sa couverture évoluent comme suit (en MT équivalent produits finis):

(MT EQPF) *	1 <sup>er</sup> juillet 05	1 <sup>er</sup> juillet 06	1 <sup>er</sup> juillet 07	1 <sup>er</sup> juillet 08
Obligation nationale	17.9	17.9	17.8	17.4
Couverture par :				
Opérateurs	5.8	5.4	5.2	5.1
CPSSP	12.1	12.5	12.6	12.3
MAD **	2.8	2.8	2.7	2.5
SAGESS	9.3	9.7	9.9	9.8

\* Equivalent Produits Finis - EQPF : une tonne de brut n'est retenue, dans le système de stockage de réserve, qu'à hauteur de 0.8 T de produit fini équivalent.

\*\* Mises à disposition.

Le besoin de couverture du CPSSP, résultant de l'ensemble des évolutions mentionnées précédemment, est en hausse de 0.1 MT au 1er juillet 2007 par rapport au 1er juillet 2006, et en baisse de 0.3 MT au 1er juillet 2008 par rapport au 1er juillet 2007.

La hausse du besoin de couverture du CPSSP au 1<sup>er</sup> juillet 2007 provient essentiellement de la hausse relative de part de marché des opérateurs qui délèguent au taux de 90% ou 100%, et corrélativement de la baisse relative de part de marché de ceux qui délèguent au taux de 56%.

Compte tenu des variations des mises à disposition, le recours à la SAGESS s'est accru de 0.2 MT au 1er juillet 2007 et sera quasiment inchangé au 1er juillet 2008.

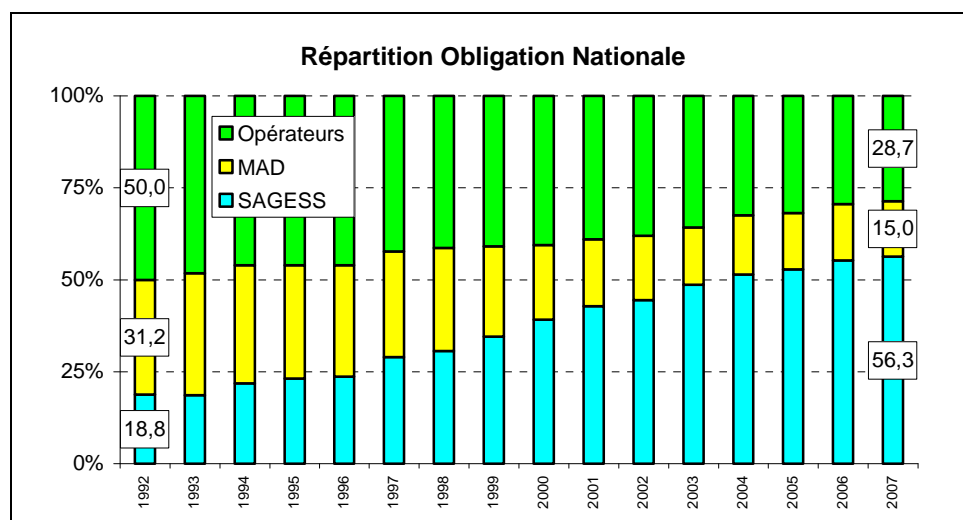
Au-delà de cette stricte obligation réglementaire, l'Administration a demandé au CPSSP (et par voie de conséquence à la SAGESS) de constituer et de maintenir un surstock (« surstock AIE ») de 500 KT de pétrole brut maximum (ou 400 KT EQPF), niveau atteint en 2005. L'Administration a toutefois accepté que ce surstock se situe en 2007 en deçà de ce plafond (286 KT EQPF à fin 2007), la France satisfaisant aisément par ailleurs ses obligations de stock de réserve vis-à-vis de l'AIE.

Plus globalement, on observe sur le long terme le cumul de trois phénomènes :

- Une augmentation de l'obligation de stockage nationale, qui semble toutefois atteindre un plateau depuis les trois dernières années ;
- Un accroissement des délégations des opérateurs vers le système central CPSSP / SAGESS sous le double effet de:
  - La hausse des taux de délégation fixés par l'administration,

- La hausse relative de part de marché des opérateurs qui délèguent au taux de 90% ou 100%, et corrélativement de la baisse relative de part de marché de ceux qui délèguent au taux de 56%.
- Une réduction des mises à disposition du CPSSP de la part des opérateurs pétroliers consécutive aux initiatives d'optimisation de leurs stocks.

La résultante, comme le montre le graphique ci-après (qui recouvre l'obligation au sens strict et le surstock AIE), est une augmentation continue et significative de la part de l'obligation nationale assurée par la SAGESS, dont les stocks couvrent à fin décembre 2007 plus de 56% de cette obligation, et une réduction relative de chacune des autres sources de couverture de l'obligation :



## 2) ACTIVITES DE LA SAGESS

### Environnement économique et financier

Les prix des produits pétroliers ont été en 2007 en hausse sensible comparés à 2006 et aux années précédentes.

Le prix du Brent a suivi une pente ascendante tout au long de l'année passant de 54 \$/bbl en moyenne janvier à 91 \$/bbl en moyenne décembre. La moyenne annuelle s'établit à 72.5 \$/bbl, soit une hausse de 11.3 % vs le niveau moyen de 2006 (65.1 \$/bbl).

Les cotations internationales des produits finis (moyenne annuelle en \$/T) ont suivi à peu près les mêmes tendances de 10 à 12 % pour les produits stockés par la SAGESS (essences, gazole, carburéacteur).

L'euro a continué de se renforcer contre dollar, passant de 1.32 en moyenne décembre 2006 à 1.46 en moyenne décembre 2007. La moyenne 2007 s'établit à 1.37 contre 1.26 en 2006 (soit + 9.2 %).

Les taux d'intérêt à court terme (EONIA et EURIBOR 1-3 mois) sont en hausse régulière depuis le second semestre 2005, la moyenne 2007 s'établissant à 3.9 % pour l'EONIA, 4.1 % pour l'Euribor 1 mois et 4.3 % pour l'Euribor 3 mois. Par rapport aux moyennes 2006, ceci représente une hausse de 100 à 120 points de base environ suivant les taux.

### Constitution et conservation des stocks

#### Politique d'achat

Les achats de produits pétroliers sont faits systématiquement par appels d'offres, largement lancés auprès des opérateurs du secteur pétrolier (qu'ils soient raffineurs ou traders, français ou étrangers).

#### Produits conservés

Les stocks SAGESS sont constitués des produits des 3 premières catégories (essence, gazole/fioul domestique, carburéacteur) et de pétrole brut. Les stocks de fioul lourd mis à disposition par les opérateurs auprès du CPSSP permettent de couvrir l'obligation qui lui a été déléguée, sans avoir recours à la SAGESS.

Le pétrole brut est admis, de par la loi, en substitution de produits finis, et jusqu'à une certaine proportion de substitution, une tonne de brut étant considérée comme équivalente à 0.8 tonne de produit fini.

Aucune sûreté ne peut être prise sur les stocks de SAGESS.

### Achats et niveau des stocks

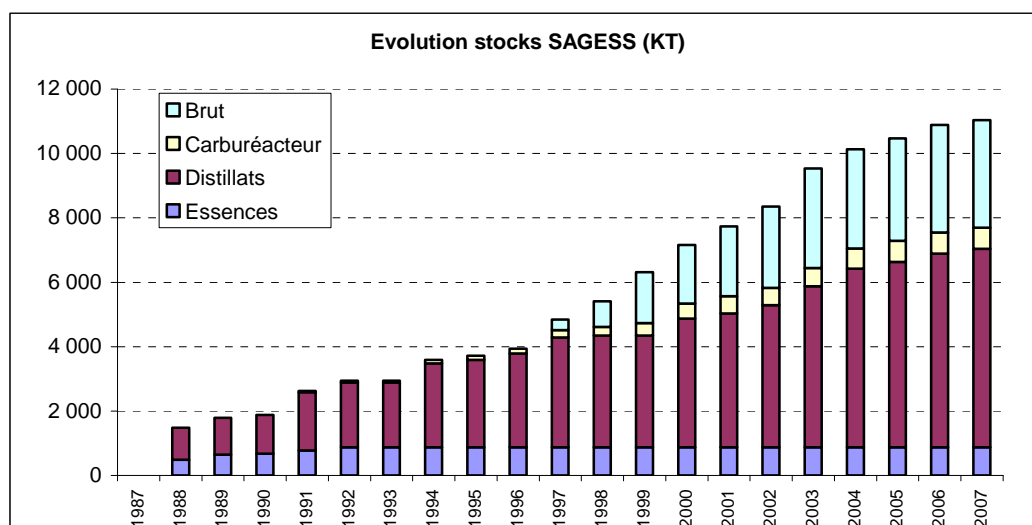
Pour faire face au recours accru à la SAGESS pour les besoins de la couverture de l'obligation de réserve, ainsi que pour constituer et maintenir, suivant les souhaits de la DIREM, un « Surstock AIE » de 286 KT EQPF actuellement, et enfin pour entretenir un stock de roulement de 200 KT destiné à permettre la rotation des produits dans le cadre des programmes de mise aux normes, le programme d'achat s'est poursuivi, mais sur un rythme significativement moindre par rapport à 2006.

Les achats de 2007 ont totalisé 149 KT (422 KT en 2006), ou 67.5 M€ (200 M€ en 2006). Ces achats n'ont porté que sur des distillats.

En conséquence, les stocks SAGESS s'élèvent à 11.0 MT à fin décembre 2007 :

(MT)	31 déc. 2005	31 déc. 2006	31 déc. 2007
Stocks	10.4	10.8	10.8
Affectés à la couverture	9.8	10.3	10.5
Au-delà	0.6	0.5	0.3
Stocks prêtés	0.1	0.1	0.2
<b>TOTAL</b>	<b>10.5</b>	<b>10.9</b>	<b>11.0</b>

Sur une longue période, le niveau des stocks de la SAGESS a été multiplié par 7 depuis sa création et a quasiment doublé dans les huit dernières années :



### Politique de stockage

SAGESS est responsable de sa politique de stockage, sous contrôle du CPSSP. Ses stocks doivent être conservés dans des entrepôts sous douane (« Entrepôts Fiscaux de Stockage ») en France métropolitaine ou, sous réserve de l'accord de l'Administration, à l'étranger.

De plus, la répartition géographique de ces stockages sur le territoire comporte des objectifs fixés par l'Administration afin, en cas de crise, de s'assurer que les produits sont acheminables rapidement vers les centres de consommation. Le plan de localisation des stocks SAGESS proposé au CPSSP a été approuvé lors d'une réunion de la CIDH (Commission Interministérielle des Dépôts d'Hydrocarbures) en juin 2007.

Les produits de SAGESS sont stockés presque uniquement dans des dépôts tiers, moyennant le paiement d'un coût d'entreposage. SAGESS possède uniquement un dépôt de 33 Km<sup>3</sup> à Chasseneuil-du-Poitou (département de la Vienne), dont l'exploitation complète a été confiée à un opérateur professionnel.

Les entrepôts sous douane utilisés par SAGESS (environ 130) sont les raffineries, la plupart des dépôts pétroliers existant sur le territoire, ainsi que le site de Manosque (cavités salines).

Suite à la demande de la SAGESS dans le cadre du contrat Manosque, GEOSEL a terminé de lessiver en 2007 deux cavernes supplémentaires, portant ainsi à 6 Mm3 environ la capacité réservée à la SAGESS.

Suite à un accord du Conseil du 10 mai 2007, un contrat d'entreposage à long terme sur le site de Pauillac (15 ans, extensible de 7 années supplémentaires au gré de SAGESS) a été signé avec la Compagnie Industrielle Maritime (CIM) en juillet 2007. Ce contrat porte sur une capacité de 310 km3, livrable sous 4 ans du fait des travaux à réaliser pour pérenniser le site à ces niveaux de stockage. Ceci conforte les capacités de stockage dans cette zone géographique, en cohérence avec le plan de localisation des stocks mentionné précédemment.

#### **Contrôles Quantité et Qualité**

Les quantités et qualités des produits sont régulièrement contrôlées. Afin de maintenir en permanence des produits aux spécifications, les stocks de produits finis font l'objet de rotations périodiques.

#### **Programme de mise aux normes des stocks**

Le programme de mise aux normes du fioul domestique (teneur maximale en soufre de 0.10%) est en cours de finition. La date d'application de cette nouvelle norme a été reportée du 1er janvier au 30 mars 2008, par un arrêté du 14 novembre 2007. Au 31 décembre 2007, 2.9 Mm3 de FOD ont été convertis sur un total de 3.2 Mm3

En parallèle, le programme de mise aux normes des carburants (essences et gazole moteur) à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2009 a été entamé. 3.5 Mm3 de produits sont à convertir dans ce cadre, dont 95% en 2008.

Les charges afférentes à ces opérations se sont élevées à 28.1 M€ sur l'exercice.

#### **Coûts économiques :**

Le coût moyen de conservation d'une tonne de stock stratégique couverte par le CPSSP ressort à 26.6 €/T en 2007 vs 23.5 €/T en 2006 (hors éléments exceptionnels, i.e. coût du projet PSM et changement de spécifications). Eléments exceptionnels inclus, ce coût moyen est de 28.8 €/T en 2007 vs 24.0 €/T en 2006.

Le coût moyen de conservation des stocks SAGESS (en EQPF) ressort à 24.3 €/T en 2007 contre 21.1 €/T en 2006. Ceci s'explique principalement par la hausse des tarifs d'entreposage et par la hausse des taux d'intérêts sur le marché financier. Eléments exceptionnels inclus, ce coût moyen est de 27.1 €/T en 2007 vs 21.8 €/T en 2006.

#### **Projet PSM (Pipeline SAGESS Manosque)**

L'année 2007 a été la période où se sont déroulés l'essentiel des travaux. La Durance a été franchie avec succès en janvier, et les travaux de pose se sont poursuivis jusqu'en juillet. Une attention particulière a continué d'être portée sur les aspects domaniaux dans un souci de traitement transparent et équitable (servitudes, remise en état des terrains traversés, indemnisations des riverains,...).

Des soucis importants sont apparus, consécutifs :

- Sur le chantier Nord, à des défaillances répétées de l'entreprise en charge des travaux en matière de sécurité, obligeant la SAGESS à restreindre le périmètre d'intervention de cette société et à lui substituer partiellement une autre entreprise,
- Sur le chantier Sud, à des retards importants du chantier de gazoduc de GRTGaz entre Fos et Saint-Martin de Crau, qui ont nécessité plusieurs déménagements d'ateliers de l'entreprise de pose de SAGESS.

Ces soucis se sont traduits par des surcoûts importants, que SAGESS entend aujourd'hui recouvrer en portant, si nécessaire, ces litiges devant le Tribunal de Commerce.

Les phases de test et de réception se sont déroulées sur le second semestre et se sont terminées avec la mise en service industriel le 9 novembre 2007.

Malgré les difficultés rencontrées, le projet s'est terminé dans les délais. La prévision de clôture du projet s'établit à 120 M€, en deçà du budget de 124 M€ (dont 8 M€ de provision pour imprévus majeurs), approuvé par le Conseil d'avril 2006.

Les réalisations se sont élevées à 62.7 M€ en 2007 et à 116.7 M€ (dont 112.8 M€ d'immobilisations) en cumul depuis le début du projet.

### **Organisation**

Au 31 décembre 2007, l'organisation est composée de 15 postes, dont 7 pourvus par du personnel détaché. Le nombre de postes est inchangé comparé à la fin 2006, la suppression d'un poste au sein de l'équipe projet PSM étant compensée par la création d'un poste supplémentaire au sein de la Direction Logistique.

### **Risques et assurance**

Dans une perspective de maîtrise des risques, la SAGESS conduit périodiquement deux démarches parallèles :

- L'identification et l'analyse des risques auxquels la SAGESS est exposée tant sur un plan qualitatif (nature des risques) que quantitatif (estimation de l'amplitude et des probabilités d'occurrence des risques). Ce processus a été conduit en 2005 en liaison avec le courtier de la SAGESS, et n'a pas mis en évidence de nouvelles zones de risques. Quelques précisions ou améliorations des conditions d'assurance avaient été identifiées, et ont été traitées dans le cadre du renouvellement annuel.
- L'application des standards applicables dans la profession en matière d'Hygiène / Sécurité / Environnement (HSE).

En conclusion de ces démarches analytiques, l'étendue des garanties d'assurances est revue avec le courtier pour adaptation si nécessaire, et les conditions financières sont annuellement revues pour assurer qu'elles restent optimisées et en ligne avec le marché.

Les contrats d'assurance pour 2008 ont été renégociés en fin d'année 2007. Les taux d'assurance sont légèrement en baisse, ce qui conduit à des coûts d'assurance globalement stables d'une année à l'autre pour une couverture accrue (intégration du pipeline SAGESS - Manosque en phase exploitation).

En termes de couverture, les dispositions suivantes, couvrant les dommages à ses biens (ses produits, ses actifs), ainsi que les dommages aux tiers ou à son personnel, sont notamment en place :

- Assurance «Dommages» qui couvre l'ensemble des biens et produits stockés à Chasseneuil-du-Poitou, les produits pétroliers stockés chez des tiers (pour les risques «incendie / explosion» seulement et conformément aux dispositions des contrats d'entreposage), le PSM ainsi que le siège social de Rueil-Malmaison. Le montant de la garantie est de 100 M€ par sinistre, sous déduction de franchise de l'ordre de 30 à 80 K€ par sinistre.  
Les contrats d'entreposage prévoient que chaque entreposeur est responsable des produits entreposés sur ses sites et des atteintes corporelles et matérielles à ses propres personnels, à ses installations ainsi qu'aux tiers. Ces risques doivent être couverts par assurance. Il est vérifié annuellement au minimum que ces couvertures sont effectivement en place.
- Assurance «Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement» pour faire face aux risques environnementaux liés au dépôt de 33 000 m<sup>3</sup> que la SAGESS possède à Chasseneuil-du-Poitou et à l'exploitation du nouveau pipeline. Le montant de la garantie, tous dommages confondus, a été portée de 7.6 M€ à 12 M€ par sinistre épuisable sur l'année d'assurance, et sous déduction d'une franchise de l'ordre de 30 K€ par sinistre (150 K€ pour le pipeline).  
Les risques environnementaux encourus du fait des produits de SAGESS stockés chez des tiers sont couverts par les polices d'assurance souscrites par ces tiers.
- Assurance « Responsabilité Civile » générale pour faire face aux dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et qui engageraient la responsabilité civile de la SAGESS. Le montant de la garantie a été porté de 7.6 M€ à 15 M€ par sinistre sous déduction de franchise de l'ordre de 30 K€ par sinistre.
- Une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) a été mise en place à compter de mai 2005, après évaluation du marché et appel d'offres. Son objet est de couvrir les conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation mettant en jeu la responsabilité civile d'un

dirigeant de la SAGESS et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée. La limite de garantie a été revue à la baisse (de 10 M€ à 5 M€); il n'y a pas de franchise.

Pour le projet PSM, des assurances dédiées avaient été mises en place en sortie d'un appel d'offres européen lancé en février 2006 et avant le démarrage des travaux :

- Assurance Tous Risques Chantier (TRC), couvrant toutes pertes physiques ou dommages matériels affectant tous les biens incorporés ou destinés à être incorporés aux ouvrages constituant le projet PSM, ainsi qu'aux biens existants.
- Assurance Responsabilité Civile Générale (RC) et Atteintes à l'Environnement (RCAE) au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec des limites à 15 et 10 M€ respectivement, et des franchises très faibles pour la RC Générale et de 250 K€ pour la RC Atteinte à Environnement.

Ces assurances sont restées en place sur 2007. Avec la mise en service de la canalisation (novembre 2007), les assurances RC et RCAE sont devenues sans objet ; par contre, la TRC reste en place (mode maintenance) pendant 12 mois à compter de la date de mise en service pour couvrir des dommages au pipeline dont l'origine remonterait à la phase Travaux.

Très peu de sinistres ont été déclarés, et, pour les quelques cas déclarés, les montants en cause sont faibles.

---

### **3) SITUATION FINANCIERE**

---

#### **Présentation des comptes**

La présentation des comptes est la même que celle utilisée pour les comptes précédents. Elle reste en conformité avec le Plan Comptable Général (PCG), ainsi qu'avec les dispositions du plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière. Elle tient compte des particularités de la SAGESS émanant des textes législatifs et réglementaires, dont notamment l'article 1655 quater du Code général des Impôts (exonération d'impôt sur les sociétés et enregistrement des stocks à leur coût d'acquisition).

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous la forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

Les dépenses du projet PSM ont été portées à l'actif du bilan à compter du 1er mai 2005 en immobilisations en cours, elles-mêmes décomposées en composants au sens des nouvelles dispositions légales comptables. Ces immobilisations ont été mises en production et le plan d'amortissement a démarré en date du 9 novembre 2007 (date de mise en service industriel).

#### **Notation**

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé en juillet 2007 les notes de référence à long terme AAA et à court terme A-1+, avec une perspective stable, qu'elle avait attribuées à SAGESS en janvier 2001 puis confirmées annuellement depuis.

#### **Résultat**

Aux termes de la Convention avec le CPSSP, les recettes sont constituées par la rémunération des mises à disposition auprès de ce dernier de l'ensemble des stocks détenus et couvrent l'ensemble des charges, y compris les charges de financement.

Le résultat net 2007 est un bénéfice de 281 K€.

#### **Billets de trésorerie**

Le plafond du programme de billets de trésorerie a été porté de 500 à 750 M€ en 2005 (décision du Conseil de juin 2005). Cinq lignes de liquidité sont en place pour un montant total de 250 M€ (150 M€ précédemment).

Ce plafond de 750 M€ a été utilisé à hauteur de 580 M€ à fin décembre 2006, de 712 M€ à fin Juin 2007 et en totalité en fin d'année 2007.

### **Avance des actionnaires et prêt du CPSSP**

L'avance des actionnaires a été, depuis l'année 1994, à son niveau maximum, statutaire et fiscal, de 61 millions d'euros et elle est subordonnée contractuellement aux emprunts réalisés auprès des banques. Par décisions des Conseils d'Administration du CPSSP et de la SAGESS, cette avance a été remboursée aux actionnaires progressivement chaque année depuis le 29 décembre 2001. Il lui a été substitué progressivement un prêt du CPSSP à la SAGESS (contrat de prêt du CPSSP de 61 M€ en date du 22 juin 2001), prêt également subordonné par rapport aux emprunts réalisés par la SAGESS.

Les 3 M€ d'avances actionnaires, qui restaient à rembourser à fin 2006, ont fini de l'être en avril 2007, portant ainsi le prêt du CPSSP à son montant contractuel de 61 M€.

### **Structure du financement externe**

L'endettement de la SAGESS à fin décembre 2007, hors prêts des actionnaires et du CPSSP, et hors intérêts dus, s'élève à 2 400 M€ :

▪ Obligations	: 1 600 M€
▪ Lignes bancaires	: 50 M€
▪ Billets de trésorerie	: 750 M€

### **Risque de liquidité et de taux**

La politique financière a été poursuivie et revalidée au Conseil de décembre 2007. Cette politique définit les grands équilibres à respecter entre les différentes sources et maturités de financement, des objectifs d'échelonnement des échéances pour pouvoir se financer à tout moment, ainsi que la politique en matière de risque de taux.

A ce titre, la politique est un endettement sur base taux variable (décision du Conseil de septembre 2004).

Toutes les opérations éventuelles sur produits dérivés continuent de relever d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. A fin décembre 2007, cinq opérations de swap, mises en place à l'occasion de chacune des cinq émissions obligataires, sont en cours.

### **Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan concernent, pour les garanties données, essentiellement des cautions auprès des Douanes, dont le montant a été divisé par 2 vs 2006 à l'initiative de la SAGESS, ainsi que les indemnités provisionnelles en cas de rupture anticipée de certains contrats d'entreposage.

La SAGESS avait reçu l'engagement du CPSSP de se voir prêter un montant total de 61 M€, engagement honoré à compter du premier semestre 2007 (voir plus haut « Avance des actionnaires et prêt du CPSSP »).

### **Protection contre les variations de prix des produits pétroliers / Effet stock**

Les actifs de SAGESS sont constitués presque uniquement des stocks de produits pétroliers comptabilisés à leur prix d'achat (2 329 M€ à fin décembre 2007, soit 91.8 % des actifs).

Compte tenu du dispositif ci-dessous, la SAGESS ne peut pas vendre ses stocks à perte. De plus, ses stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont donc pas sensibles aux fluctuations des prix des produits pétroliers.

Selon la loi fiscale (art 1655 quater du Code Général des Impôts) : « La société ne peut céder ses stocks qu'à un prix supérieur au coût moyen d'acquisition. Cette cession ne peut intervenir que dans les deux cas suivants : (i) sur injonction du ministre chargé des hydrocarbures, prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur (ii) à la demande du CPSSP ».

En complément, le règlement intérieur du CPSSP dispose : « Le CPSSP a passé une Convention avec la SAGESS qui a été approuvée par arrêté ministériel. Cette Convention prévoit en particulier que si la SAGESS est amenée, du fait du CPSSP, à céder des stocks, le CPSSP prendra toute mesure pour que la SAGESS perçoive au moins le prix d'inventaire des stocks cédés, conformément à l'Article 1655 quater du Code Général des Impôts. A cet effet, si le prix de vente des stocks SAGESS cédés est inférieur à leur prix moyen d'inventaire, c'est-à-dire si la vente est faite à perte, la rémunération que percevra le CPSSP sera alors fixée à un montant qui permettra l'indemnisation intégrale de la SAGESS, dans un délai raisonnable ne pouvant excéder un an, et

par conséquent le remboursement à due concurrence de ses emprunts, intérêts et frais accessoires auprès de ses banques ou autres prêteurs. »

Compte tenu du dispositif ci-dessus, les stocks de la SAGESS sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont jamais réévalués au prix de marché.

A titre d'information, sur la base des prix moyens de décembre 2007, on observe une plus-value latente sur stocks de 3.6 G€ environ, sous l'effet de prix en décembre nettement plus élevés que le prix moyen d'acquisition des stocks de la SAGESS.

### **Risque de change**

Toutes opérations sur devises, autres que les opérations au comptant, nécessitent un accord préalable du Conseil d'administration. La SAGESS réalise tous ses achats en euros et n'est donc pas exposée.

### **Risque sur actions**

Les actions de la SAGESS ne sont pas cotées et l'actionariat est limité aux opérateurs pétroliers ayant une obligation de stocks de réserve. Selon l'article 1655 quater du CGI : « *Les actions de cette société (SAGESS) ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation des ministres.* »

### **Risques fiscaux**

#### **Exemption d'impôt sur les sociétés**

SAGESS n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés de par la loi (article 1655 quater du Code Général des Impôts).

#### **Contrôle fiscal**

La SAGESS a fait l'objet de notifications de redressement concernant la taxe professionnelle des années 1999 à 2002 incluse, pour un montant total de 3.0 M€ (redressement pour 2.4 M€, intérêts de retard pour 0.4 M€ et pénalités pour 0.2 M€). Ces redressements ont été mis en recouvrement dans le courant de l'année 2004 et réglés.

Tout en maintenant la même position, mais pour éviter de subir, dans une hypothèse défavorable, des intérêts de retard et des pénalités, les modalités de déclaration et de règlement ont été modifiées à compter de l'exercice 2003. Les déclarations et les règlements à l'administration se font sur la base demandée par l'administration, avec réclamation concomitante des sommes que la SAGESS a réglées mais estime non dues.

Ces redressements, et ces bases de calcul, continuent d'être contestés par la SAGESS, et faute d'accord avec l'administration fiscale, des procédures sont en cours. Un jugement favorable à la position de la SAGESS a été rendu par le tribunal administratif de Poitiers le 24 août 2006, puis un second, allant dans le même sens, le 22 mars 2007, pour deux des procédures ouvertes tant auprès de ce tribunal que d'autres. L'Administration a fait appel en fin d'année 2006, ce qui porte maintenant les débats en Cour administrative d'appel de Bordeaux. Aucune date d'audience n'est encore fixée.

Aucune provision n'a été passée dans les comptes (comme précédemment), et une somme égale aux montants redressés (1999-2002), aux montants déclarés sur les bases de l'administration (2003-2007), soit 6.0 M€ au total, est comptabilisée en Créance sur l'Administration en cohérence avec notre estimation de la probabilité de succès de la procédure en cours.

### **Risques juridiques**

#### **Litige CFPN**

Les informations ci-dessous sont rappelées pour commenter les effets de ce litige dans les comptes 2006, fournis dans ce rapport en tant qu'année de référence. Ce litige est sans effet sur les comptes 2007.

SAGESS avait, depuis 1989, un litige avec la société CFPN, chez qui SAGESS stockait des produits, produits que CFPN avait néanmoins donnés en gage à une banque. La banque a de son côté introduit des recours, réclamant la valeur de ces mêmes produits au titre de son gage. Par décision de justice, SAGESS avait été autorisée à retirer ces produits et les avait stockés dans un autre dépôt. Un arrêt de la Cour d'Appel de Douai a fini par être rendu en décembre 2004, en faveur de la banque. Un pourvoi en Cassation a été déposé par SAGESS en juillet 2005, et un arrêt, défavorable à SAGESS, rendu en septembre 2006.

L'arrêt de décembre 2004 avait été exécuté, et la provision figurant précédemment au passif (provision pour risques) reprise en 2005, sans influence matérielle donc sur le compte de résultat 2005. L'arrêt 2006 de la Cour de Cassation, clôturant cette affaire, est également sans influence sur le compte de résultat 2006.

Ce processus avait mis en suspens des procédures pénales à l'encontre du dirigeant de CFPN (abus de confiance). L'arrêt de la Cour de Cassation ayant été rendu et le préjudice établi précisément, ces procédures ont été réactivées devant le tribunal correctionnel de Douai.

#### **Litiges liés au projet PSM**

En conclusion d'une revue détaillée de chaque litige en cours ou potentiel, il a été décidé, pour les raisons développées ci-après, qu'il n'était pas opportun de passer une provision pour risques, ni par prudence, lorsque la SAGESS est en demande, de constater des produits à recevoir.

- En matière de domanial, une dizaine de litiges sont en cours pour un montant total de l'ordre de 1.5 M€. Ils concernent notamment les montants de servitudes fixés en 1ère instance par voie judiciaire et jugés insuffisants par les propriétaires concernés.
- Constatant que le déroulement d'un chantier continuait, malgré des rappels et mises en demeure, d'être défaillant en matière de sécurité des biens et des personnes, la SAGESS a pris la décision de réduire l'ampleur du marché passé avec l'entreprise concernée. Cette dernière estime son manque à gagner à la somme de 5.3 M€ et reste devoir en produire la justification. Inversement, la SAGESS a porté en justice une réclamation (d'un montant supérieur à celui demandé par la partie adverse) visant à être remboursée, conformément aux dispositions contractuelles, des conséquences engendrées par ce changement d'organisation. Le litige est en cours devant le tribunal de Nanterre. Une analyse juridique détaillée du dossier (sur la base des informations connues au moment de la clôture) a conclu à une probabilité significative de gain pour la SAGESS. Ces litiges n'ont pas fait l'objet de comptabilisation.
- Conformément aux dispositions contractuelles, des intérêts de retard ont été facturés par la SAGESS. Par prudence, les créances résultantes ont été provisionnées à 100%, même si leur recouvrement continuera d'être activement poursuivi.

Dans le cas défavorable ou tout ou partie de ces risques se matérialiserait, les charges afférentes seront alors transférées au CPSSP comme les autres coûts de fonctionnement de la SAGESS.

#### **Documents Financiers résumés**

Les comptes détaillés sont fournis en annexe à ce rapport. De manière simplifiée, l'évolution des comptes financiers reste essentiellement conditionnée par l'accroissement des stocks, l'évolution des taux unitaires d'entreposage et des taux d'intérêt, ainsi que par un certain nombre d'activités non récurrentes telles que le projet PSM ou des programmes de changement de spécification des produits.

Le bilan de la SAGESS est principalement constitué par les stocks de réserve à l'actif et les financements par emprunts au passif. Il peut se résumer ainsi (au 31 décembre 2007) :

	<b>M€</b>	<b>%</b>		<b>M€</b>	<b>%</b>
Immobilisations	121	4.8	Capitaux propres et provisions	-	-
Stocks	2 329	91.8	Emprunts	2 477	97.6
Créances et autres	88	3.4	Fournisseurs et autres	61	2.4
<b>TOTAL</b>	<b>2 538</b>	<b>100.0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 538</b>	<b>100.0</b>

- Les immobilisations sont essentiellement constituées par le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou et par les dépenses capitalisables du projet PSM (112.8 M€ - brut).
- Les stocks sont les stocks de réserve achetés et détenus par la SAGESS.
- Les créances sont essentiellement constituées de la créance sur le CPSSP correspondant à un mois de facturation des services de la SAGESS. Elles comprennent également le montant des produits prêtés dans le cadre des opérations de mise aux normes (43 M€), et la créance sur l'Etat (litige Taxe Professionnelle - 6 M€).

- Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées par un mois de coûts d'entreposage, et, cette année, le crédit fournisseurs du projet PSM.

Le compte de résultat de l'année 2007 se schématise ainsi :

	M€	%
Remboursement par le CPSSP des coûts SAGESS	280.4	100.0
Entreposage et suivi des stocks	(176.8)	(63.0)
Autres charges	(4.2)	(1.5)
Frais financiers	(99.2)	(35.4)
Résultat net	0.2	0.1

- SAGESS recouvre mensuellement du CPSSP ses coûts d'entreposage, le coût de financement de ses actifs (au taux moyen réel des emprunts) et ses coûts de fonctionnement, soit in fine l'ensemble de ses coûts.
- Les coûts de SAGESS sont constitués principalement des coûts d'entreposage, des coûts de mise aux normes de ses produits, des frais financiers liés aux emprunts ci-dessus et de coûts de fonctionnement très faibles comparés aux coûts précédents.
- Le résultat de SAGESS est légèrement positif, sachant que l'objectif de la SAGESS n'est pas un objectif de profit.

Depuis la date de clôture, aucun évènement pouvant avoir une influence sur les comptes à fin décembre 2007 n'est intervenu.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'Article 223 du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de la période écoulée ne prennent en charge -hors effet ORGANIC- aucune dépense non déductible fiscalement, au titre de l'Article 39-4 du même Code.

#### Capital social

Le capital social est détenu au 31 décembre 2007 par 28 actionnaires, dont l'obligation de stock de réserve représente environ 95% de l'obligation nationale en France :

	%
Raffineurs et leurs filiales (TOTAL FRANCE, ESSO S.A.F, SOCIETE DES PETROLES SHELL, BP FRANCE, AGIP FRANCE)	59.0
Grande distribution	27.7
Indépendants	13.3
Total	100.0

Les actionnaires possédant à cette même date au moins un vingtième du capital sont :

- Au moins un vingtième : BP FRANCE - ESSO S.A.F - SHELL - CARFUEL - SIPLEC - S.C.A. PETROLE & DERIVES
- Au moins un cinquième : TOTAL FRANCE

Il n'existe pas de délégation accordée par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital.

#### Rémunération des membres du Conseil d'administration

Comme les périodes précédentes, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'administration.

L'actuel Président est détaché et sa société d'appartenance (TOTAL S.A.) a facturé à la SAGESS, au titre de 2007, un montant hors taxe de 277 000 €.

---

#### **4) PERSPECTIVES 2008**

---

Les projets de restructuration d'un opérateur pétrolier de taille significative continuent de faire l'objet d'un suivi particulier. Ces projets pourraient être de nature à accroître de manière significative le recours à la SAGESS dans la couverture des stocks de réserve français, ce recours éventuel se situant au plus tôt en fin d'année 2008.

L'équipe projet PSM est prévue d'être progressivement démobilitée dans le courant du 1er semestre 2008, au fur et à mesure de l'avancement de la phase d'archivage et de sécurisation des dossiers (tant relatifs à la phase projet, que ceux nécessaires en phase d'exploitation).

A la suite de 2007 (mise aux normes du fioul domestique), 2008 est également une année de forte activité dans ce domaine avec les changements de spécifications des essences et du gazole moteur pour le 1er janvier 2009.

Sur le plan financier, une nouvelle émission obligataire est prévue au second semestre, notamment pour prendre le relais d'une émission précédente qui arrive à échéance. Toutefois, le calendrier précis et l'ampleur de cette opération restent à valider en fonction des informations à recevoir sur les impacts éventuels des projets de restructuration d'un opérateur pétrolier, mentionnés précédemment.

En matière de contrôle interne et de « LSF » (Loi sur la Sécurité Financière), le plan pluriannuel mis au point début 2004 est prévu de se poursuivre.

#### **Le Conseil d'administration**

## Annexes

### **Annexe 1**

Résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2008

### **Annexe 2**

Résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2008

### **Annexe 3**

Données sur l'ensemble du système des stocks stratégiques

### **Annexe 4**

Localisation des stocks de la SAGESS

### **Annexe 5**

États financiers

### **Annexe 6**

Résultat (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices

### **Annexe 7**

Rapports des Commissaires aux comptes

### **Annexe 8**

Actionnaires (Au 31 décembre 2007)

### **Annexe 9**

Conseil d'administration (Ayant arrêté les comptes de l'année 2007)

### **Annexe 10**

Mandats et fonctions exercés par les administrateurs personnes physiques  
et par les représentants permanents des administrateurs personnes morales (Au 31 décembre 2007)

### **Annexe 11**

Comité de gestion (Au 31 décembre 2007)

### **Annexe 12**

Représentants de l'État (Au 31 décembre 2007)

### **Annexe 13**

Commissaire du Gouvernement pour les sujets liés au pipeline Manosque/Fos-sur-Mer

---

**Résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire  
du 22 mai 2008**

---

**Première résolution**

**(Changement du nombre d'administrateurs)**

L'assemblée générale, réunie à titre extraordinaire, décide de procéder à la modification de l'article 13 des statuts de la Société.

La nouvelle rédaction de cet article, visant à faire passer de 12 à 13 le nombre d'administrateurs de la Société, est la suivante :

**« Article 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Société est administrée par un Conseil qui est composé de treize membres. Les Administrateurs sont nommés au cours de la vie sociale, par l'assemblée générale ordinaire sous réserve du cas de cooptation prévu à l'Article 16 des statuts.

Une personne morale peut être nommée Administrateur ; lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent. »

**Seconde résolution**

**(Confirmation des pouvoirs au Conseil d'administration en matière d'émissions d'obligations)**

La modification de l'article 12 des statuts, décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2007, avait pour objet de prendre en compte les nouvelles dispositions légales en vigueur, et notamment donner, conformément à l'article L 228-40 du Code de Commerce, qualité à agir au Conseil d'administration pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Dans le même esprit et afin d'éviter toute ambiguïté ou interprétation différente, l'Assemblée générale, réunie à titre extraordinaire, décide de procéder à la modification de l'article 12 des statuts de la Société, ainsi qu'à l'ajustement, dans le prolongement et dans le même esprit, du quatrième paragraphe de l'article 20.

La nouvelle rédaction de l'article 12 est la suivante :

**« Article 12 - EMISSION D'OBLIGATIONS**

Conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Le Conseil d'administration peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'administration dans les conditions déterminées par cet organe.

La décision d'émission d'obligations convertibles en actions ou échangeables contre des actions est prise par l'assemblée générale extraordinaire ou déléguée par elle au Conseil d'administration. »

La nouvelle rédaction du quatrième paragraphe de l'article 20 est la suivante :

«Il peut contracter tous emprunts, sans limitation de somme, de manière et aux conditions qu'il juge convenables; toutefois, les sûretés particulières à conférer aux emprunts par voie d'émission d'obligations doivent être décidées ou autorisées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'émission d'obligations échangeables ou convertibles est décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. »

---

## Résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2008

---

**Première résolution****(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007)**

Aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, l'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution****(Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce)**

Aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale, réunie à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions de la nature de celles visées à l'Article L225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport.

**Troisième résolution****(Affectation du résultat)**

Aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, l'Assemblée constate que le montant des bénéfices de l'exercice 2007 s'élève à 211 875,09 Euros qui, compte tenu d'un report à nouveau antérieur de 1 973,65 Euros, laisse apparaître un résultat disponible de 213 848,74 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- A la réserve légale	0,00	€
- Au dividende	209 986,00	€
- Au report à nouveau	3 862,74	€

Il est donc proposé, au titre de l'exercice 2007, la distribution d'un dividende de 209 986,00 Euros. Le Président renonçant au dividende sur son action, le dividende distribué est de 14.00 Euros pour chacune des 14 999 autres actions.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que le dividende proposé se répartit comme suit entre distribution éligible à l'abattement de 50% (distribution à des personnes physiques) et distribution non éligible à cet abattement :

	Nombre d'actions	€
Dividende « éligible »	2	28
Nombre d'actions (note 1)	14 997	209 958
<b>Total</b>	<b>14 999</b>	<b>209 986</b>

Note 1 : Renonciation par le Président-directeur général, M. Didier Gaffet, au dividende sur son action.

Il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

(€)	2006	2005	2004
Dividende global	569 962	704 953	1 154 923
Nombre d'actions	15 000	15 000	15 000
Dividende unitaire net	38	47	77

#### **Quatrième résolution**

##### **(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

Aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, l'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et pris connaissance du projet de résolution, renouvelle pour une durée de cinq années le mandat d'administrateur de la société AGIP France.

En conséquence, la société AGIP France exercera ses fonctions pour la durée du mandat prévue à l'art. 15 des Statuts, soit jusqu'à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

#### **Cinquième résolution**

##### **(Nomination d'un nouvel administrateur)**

Aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, l'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et pris connaissance du projet de résolution, nomme comme administrateur pour une durée de cinq années la société SIPLEC.

En conséquence, la société SIPLEC exercera ses fonctions pour la durée du mandat prévue à l'art. 15 des Statuts, soit jusqu'à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

#### **Sixième résolution**

##### **(Emission obligataire à venir durant le second semestre 2008)**

Dans le cadre des dispositions de l'article L 228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé de porter à la connaissance de l'assemblée générale des actionnaires un projet d'émission obligataire prévue au second semestre de l'année 2008, et dont les principales caractéristiques seraient:

- Montant de l'ordre de 300 à 350 Millions d'Euros,
- Maturité comprise entre 5 et 15 ans,
- Remboursement in fine,
- Swap intégral à l'émission en taux variable court terme (Euribor),
- Cotation à la bourse de Luxembourg.

Cette émission aurait notamment pour objet de relayer les obligations émises en novembre 2001 et arrivant à échéance en novembre 2008.

Le calendrier, le montant et la durée de cette émission pourront être influencés par les impacts éventuels sur le système de stock de réserve des cessions d'actifs en 2008 de la société SHELL France. Cette incertitude explique la raison pour laquelle la décision d'émettre ne sera portée à l'ordre du jour du Conseil d'administration qu'à une date ultérieure.

L'assemblée générale des actionnaires, réunie à titre ordinaire, décide de ne pas exercer elle-même le pouvoir de décision ou d'autorisation d'émission d'obligations, prévu à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

#### **Septième résolution**

##### **(Pouvoirs au porteur)**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original de la présente pour accomplir les formalités légales.

## Données sur l'ensemble du système des stocks stratégiques

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	07-06	% 07-06
<b>MISES A LA CONSOMMATION (MAC) NETTES</b>	<b>65 950</b>	<b>65 936</b>	<b>66 313</b>	<b>66 168</b>	<b>65 800</b>	<b>64 355</b>	<b>-1 445</b>	<b>-2,2%</b>
(année calendaire) - KT								
cat 1	12 689	11 907	11 381	10 763	10 113	9 720	-393	-3,9%
cat 2	44 402	45 311	46 148	46 240	46 117	45 530	-587	-1,3%
cat 3	5 709	5 505	5 952	5 988	6 324	6 430	106	1,7%
cat 4	3 150	3 213	2 832	3 177	3 246	2 675	-571	-17,6%
<b>OBLIGATION NATIONALE</b>	<b>17 425</b>	<b>17 807</b>	<b>17 803</b>	<b>17 905</b>	<b>17 866</b>	<b>17 768</b>	<b>-98</b>	<b>-0,5%</b>
(A fin décembre) - KT								
cat 1	3 421	3 426	3 215	3 073	2 906	2 731	-175	-6,0%
cat 2	11 709	11 988	12 234	12 460	12 485	12 452	-33	-0,3%
cat 3	1 488	1 542	1 486	1 607	1 617	1 708	91	5,6%
cat 4	807	851	868	765	858	877	19	2,2%
<b>OBLIGATION DELEGUEE AU CPSSP</b>	<b>10 705</b>	<b>11 352</b>	<b>11 911</b>	<b>12 058</b>	<b>12 535</b>	<b>12 584</b>	<b>49</b>	<b>0,4%</b>
(A fin décembre) - KT								
cat 1	2 256	2 326	2 343	2 264	2 210	2 093	-117	-5,3%
cat 2	7 205	7 672	8 239	8 457	8 827	8 931	104	1,2%
cat 3	803	863	832	900	998	1 052	54	5,4%
cat 4	441	491	497	437	500	508	8	1,6%
(Kt)								
<b>MISES A DISPOSITION (MAD)</b>	<b>3 071</b>	<b>2 790</b>	<b>2 893</b>	<b>2 780</b>	<b>2 802</b>	<b>2 702</b>	<b>-100</b>	<b>-3,6%</b>
(A fin décembre) - KT								
<b>STOCKS SAGESS</b>	<b>8 353</b>	<b>9 534</b>	<b>10 130</b>	<b>10 466</b>	<b>10 888</b>	<b>11 037</b>	<b>149</b>	<b>1,4%</b>
(A fin décembre) - KT								
Couverture CPSSP	8 084	9 121	9 560	9 815	10 330	10 480	150	1,5%
En KT EQPF	7 634	8 562	9 018	9 278	9 732	9 883	151	1,6%
Surstock AIE	269	294	376	500	358	357	-1	-0,3%
Stock roulement		119	83	105	54	15	-39	n.s.
Stock en cours de prêt			111	46	146	185	39	n.s.
<b>COUVERTURE OBLIGATION NATIONALE</b>								
(A fin décembre) - %								
Obligation nationale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Opérateurs	38,6	36,2	33,1	32,7	29,8	29,2		
MAD	17,6	15,7	16,3	15,5	15,7	15,2		
SAGESS	43,8	48,1	50,6	51,8	54,5	55,6		
Obligation nationale et surstock AIE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Opérateurs	38,1	35,8	32,5	31,9	29,4	28,7		
MAD	17,4	15,5	16,0	15,2	15,4	15,0		
SAGESS	44,5	48,7	51,5	52,9	55,2	56,3		
<b>REDEVANCE (délégation à 54% puis 56% a/c sept 2003)</b>								
(€/T/mois moyen - hors remb avance actionnaires)								
(délégation à 54% puis 56% a/c sept 2003)								
cat 1	2,98	3,30	3,81	3,44	4,14	4,69	0,55	13,3%
cat 2	2,39	2,70	3,07	2,88	3,68	4,82	1,14	31,0%
cat 3	3,54	3,49	3,66	3,91	4,60	4,74	0,14	3,0%
cat 4	2,87	3,16	2,89	3,32	2,83	4,45	1,62	57,2%
<b>Rémunération des MADs</b>								
(€/T/mois - moyenne annuelle)								
cat 1	2,02	2,10	2,06	2,34	2,92	3,29	0,37	12,7%
cat 2	1,67	1,71	1,70	2,10	2,61	2,93	0,32	12,3%
cat 3	2,04	2,08	2,08	2,55	3,22	3,63	0,41	12,7%
cat 4	1,71	1,69	1,56	1,68	2,01	2,21	0,20	10,0%
brut	1,17	1,11	1,01	1,24	1,63	1,92	0,29	17,8%
<b>COÛT DU SYSTEME DE STOCKAGE DE RESERVE - €/T/an</b>								
Coût total (MAD, CPSSP, SAGESS)	19,1	19,6	20,6	19,6	24,0	28,8		
Coût SAGESS	16,9	18,7	20,0	18,6	21,8	27,1		
<b>DOCUMENTS FINANCIERS RESUMES SAGESS:</b>								
<b>COMPTE RESULTAT (M€)</b>								
Refacturation CPSSP	133,9	155,2	185,1	179,7	219,8	280,4		
Conservation stocks	82,6	106,6	137,6	130,8	148,8	176,8		
Frais fonctionnement	1,9	4,6	4,0	1,7	2,8	3,1		
Frais financiers	46,6	42,0	42,3	46,4	67,6	99,2		
Amortissements / Provisions	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	1,1		
Total charges	131,3	153,5	184,0	179,0	219,3	280,2		
<b>RESULTAT</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>		
<b>ACTIF</b>	<b>1 501</b>	<b>1 780</b>	<b>1 991</b>	<b>2 133</b>	<b>2 397</b>	<b>2 540</b>		
Immobilisations	4	6	5	10	54	121		
Stocks	1 477	1 752	1 918	2 083	2 263	2 329		
Autres actifs	20	22	68	40	80	90		
<b>PASSIF</b>	<b>1 501</b>	<b>1 780</b>	<b>1 991</b>	<b>2 133</b>	<b>2 397</b>	<b>2 540</b>		
Capitaux propres/provisions	6	5	5	1	1			
Prêt du CPSSP	18	28	38	48	58	61		
Avances actionnaires	43	33	23	13	3			
Dettes financières	1 399	1 649	1 885	2 018	2 296	2 416		
Autres passifs	35	65	40	53	39	63		
Mémo: + / - value latente sur stocks (prix marché décembre vs coût acquisition)	630	307	850	2 335	2 079	3 605		

---

**Localisation des stocks de la SAGESS**


---

(km3)	Raffineries	Dépôts	TOTAL
<b>Catégorie 1 SUPER</b>	850,7	309,2	<b>1 159,9</b>
<b>Catégorie 2 GO / FOD</b>	2 180,4	4 884,7	<b>7 065,1</b>
<b>Catégorie 3 CARBUREACTEUR</b>	279,7	539,2	<b>818,9</b>
<b>BRUT</b>	739,6	3 351,6	<b>4 091,2</b>
<b>TOUS PRODUITS</b>	<b>4 050,4</b>	<b>9 084,7</b>	<b>13 135,1</b>

Hors prêts en cours

---

**États financiers**

---

Bilan actif au 31 décembre 2007

Bilan passif au 31 décembre 2007

Compte de résultat exercice 2007

Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2007

**Bilan actif  
(avant distribution)**

(En Euros)	31 Dec 2007			31 Dec 2006
	Brut	Amortissements- Provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	2 762 622	279 920	2 482 702	1 072 683
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 762 622	279 920	2 482 702	1 072 683
Immobilisations corporelles	119 133 006	4 386 740	114 746 266	55 361 126
Terrains et aménagements	496 321	3 962	492 359	458 416
Constructions	218 288	148 618	69 671	91 500
Installations techniques, matériel et outillage industriel	110 715 084	4 084 756	106 630 328	4 325 596
Autres	362 511	149 404	213 107	164 004
Immobilisations en cours	7 340 803		7 340 803	42 809 776
Acomptes versés sur commandes	0		0	7 511 835
Immobilisations financières	4 170 330	0	4 170 330	4 916 280
Financement travaux en dépôts	4 082 701		4 082 701	4 873 848
Dépôts et cautionnements	87 629		87 629	42 432
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>126 065 958</b>	<b>4 666 660</b>	<b>121 399 299</b>	<b>61 350 090</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks produits pétroliers	2 329 434 862		2 329 434 862	2 263 120 681
Créances	76 086 656	1 359 566	74 727 090	62 440 408
Créances clients et comptes rattachés	64 846 167	1 359 566	63 486 601	54 134 477
Autres	11 240 489	0	11 240 489	8 305 930
Liquidités	3 740 044	0	3 740 044	957 904
Valeurs mobilières de placement	3 398 970		3 398 970	0
Disponibilités	341 075		341 075	957 904
Charges constatées d'avance	4 491 440		4 491 440	2 359 650
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 413 753 002</b>	<b>1 359 566</b>	<b>2 412 393 436</b>	<b>2 328 878 642</b>
Prime d'émission des obligations	5 939 560		0 5 939 560	0 7 018 303
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 545 758 520</b>	<b>6 026 226</b>	<b>2 539 732 295</b>	<b>2 397 247 035</b>

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

**Bilan passif  
(avant distribution)**

(En Euros)	31 Dec 2007	31 Dec 2006
Capital	240 000	240 000
Réserve légale	24 000	24 000
Report a nouveau	1 974	9 085
Résultat	211 875	562 851
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>477 849</b>	<b>835 936</b>
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	11 670	
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>11 670</b>	<b>0</b>
Dettes financières	2 477 222 642	2 357 462 591
Autres emprunts obligataires	1 600 000 000	1 600 000 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	66 243 035	116 482 956
Emprunts et dettes financières divers	810 979 607	640 979 635
Dettes diverses	55 897 527	31 662 068
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 252 624	24 546 904
Dettes fournisseurs immobilisations	14 034 343	5 895 226
Dettes fiscales et sociales	232 756	166 719
Autres dettes	377 804	1 053 218
Produits constatés d'avance	0	0
	6 122 608	7 286 441
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 539 242 777</b>	<b>2 396 411 100</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 539 732 295</b>	<b>2 397 247 035</b>

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

## Compte de résultat

(En Euros)	31 Dec 2007	31 Dec 2006
Prestations	0	0
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0
Transferts de charges: remboursement du CPSSP	280 403 126	219 780 578
Reprise sur provision		
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>280 403 126</b>	<b>219 780 578</b>
Achats produits pétroliers	(66 315 776)	(179 685 458)
Variation de stocks	66 314 182	179 681 319
Autres achats et charges externes	(180 448 729)	(151 027 780)
Impôts et taxes	(104 748)	(334 350)
Charges de personnel	(863 564)	(526 549)
Salaires	(613 179)	(349 335)
Charges sociales	(250 385)	(177 215)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 823 458)	(761 346)
Dotation à provision pour risques et charges	(11 670)	
Autres charges	(144)	(0)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(183 253 907)</b>	<b>(152 654 165)</b>
<b>RESULTAT D' EXPLOITATION</b>	<b>97 149 220</b>	<b>67 126 413</b>
Produits financiers	115 981	204 550
Autres produits financiers	3 118 456	1 347 630
Charges financières	(99 052 268)	(67 364 161)
Dotation aux amortissements et aux provisions	(1 078 743)	(903 286)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(96 896 573)</b>	<b>(66 715 266)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>252 646</b>	<b>411 147</b>
Reprise provision pour risques	0	0
Produits exceptionnels	1 391 223	3 118 340
Charges exceptionnelles	(72 428)	(2 966 636)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1 359 566)	0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(40 771)</b>	<b>151 704</b>
Impôt Sociétés	0	0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>211 875</b>	<b>562 851</b>

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

---

## Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2007

---

### FAITS MARQUANTS

Les achats de la période ont totalisé 149 KT pour un montant de 67.5 M€.

Le projet PSM s'est poursuivi comme prévu, et les dépenses cumulées à fin décembre 2007 s'élèvent à 116.7M€, dont 112.8 M€ d'immobilisations à la fin de cette période. Le pipeline a été mis en service industriel le 9 novembre 2007.

### PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### Principes généraux

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règles comptables françaises en tenant compte des dispositions particulières à la SAGESS fixées par les textes réglementaires et notamment l'Art. 1655 quater du C. G. I.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes suivis pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes des périodes précédentes et conformes au P. C. G. ainsi qu'au plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière, compte tenu des spécificités de la SAGESS.

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

A compter du 1er janvier 2005, la société applique le règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement 2004-6 relatif à la définition des actifs. Une revue détaillée des actifs de la société au 1er janvier 2005 a montré que l'application de ces nouveaux règlements n'avait pas d'impact sur les comptes de la société.

La construction de lignes basse teneur en soufre, prévue dans les contrats passés en 2003 avec GEOSEL a été finalisée en 2005. Ces installations sont propriétés de GEOSEL, et SAGESS avait donné son accord pour en prendre 50% à sa charge et en a un droit d'usage en contrepartie. Le montant correspondant (1.1M€) a été comptabilisé en immobilisations incorporelles et est amorti sur 15 ans en linéaire.

Les dépenses du projet PSM sont capitalisées à compter du 1er mai 2005 et jusqu'à la fin de l'année 2007, ces immobilisations étant organisées en composants au sens des nouvelles dispositions légales comptables. Suite à la mise en service industriel du pipeline début novembre 2007, les immobilisations ont été mises en service (105.5 M€) et les amortissements pratiqués à compter de la même date. Les travaux réalisés sur la fin de l'année 2007, mais non facturés au moment de l'arrêt, ont fait l'objet de provisions et apparaissent en immobilisations en cours (7.3 M€). Ils seront mis en service début 2008, une fois les factures reçues.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production.

L'amortissement économique est calculé selon la méthode linéaire sur les durées normalement admises pour notre activité.

Pipeline .....	20 ans
Génie civil, bâtiments, constructions.....	10 à 15 ans
Aménagements des terrains .....	10 ans
Aménagements constructions.....	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel .....	10 ans
Installations agencements.....	10 ans
Mobilier de bureau.....	10 ans
Matériel de bureau et Informatique .....	3 à 5 ans
Automatisme .....	5 ans
Logiciels .....	1 an

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué par des dépôts de garantie et par des financements de travaux en dépôts.

### Stocks

Les stocks détenus par la SAGESS sont destinés à couvrir une partie de l'obligation légale de stocks stratégiques qui incombe aux opérateurs pétroliers.

Ces stocks ne peuvent être vendus que sur injonction gouvernementale ou sur demande du CPSSP.

Conformément à la Loi 92.1443 et à l'Art. 1655 quater du C. G. I., les stocks sont évalués et comptabilisés à leur coût d'acquisition, incrémenté des frais de mise en place jusqu'aux lieux de stockage définitifs.

Selon la loi et l'article ci-dessus, les stocks ne peuvent pas être vendus à perte. En cas de vente, si le prix de marché est inférieur au coût comptable, le CPSSP doit compenser la différence. Aussi il n'y a pas lieu de déprécier le stock lorsque le prix de marché est inférieur à son coût comptable.

## IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2007

(En Euros)	Valeur Brute à l'ouverture de la période	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Valeur Brute à la clôture de la période
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	1 241 826	1 520 796	0	2 762 622
Logiciels et droits d'usage	1 241 826	1 520 796		2 762 622
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	58 119 085	111 489 649	50 475 728	119 133 006
Terrains et aménagements	461 921	34 400		496 321
Constructions s/sol propre	156 030			156 030
Aménagements constructions	62 259			62 259
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 768 428	103 946 656		110 715 084
Installations agencements	158 911	135 431	154 117	140 225
Mobilier de bureau	83 469	18 446		101 915
Matériel de bureau et Informatique	106 457	13 915		120 372
Immobilisations en cours	42 809 775	7 340 803	42 809 776	7 340 802
Acomptes versés sur commandes	7 511 835		7 511 835	0
<b>IMMOBILISATION FINANCIÈRES</b>	4 916 280	466 797	1 212 747	4 170 330
Dépôts et Cautionnements	42 432	49 797	4 600	87 629
Financement travaux en dépôts	4 873 848	417 000	1 208 147	4 082 701
<b>TOTAL</b>	<b>64 277 191</b>	<b>113 477 242</b>	<b>51 688 476</b>	<b>126 065 958</b>

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2007

(En Euros)	Amortissements à l'ouverture de la période	Dotations de la période	Diminutions de la période	Amortissements à la clôture de la période
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	169 143	110 777	0	279 920
Logiciels et droits d'usage	169 143	110 777		279 920
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2 757 960	1 712 681	83 901	4 386 740
Terrains et aménagements	3 505	457		3 962
Constructions s/sol propre	106 680	15 603		122 283
Aménagements constructions	20 109	6 226		26 335
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 442 832	1 641 924		4 084 756
Installations agencements	77 520	16 281	83 901	9 900
Mobilier de bureau	49 328	4 432		53 760
Matériel de bureau et Informatique	57 986	27 758		85 744
<b>IMMOBILISATION FINANCIÈRES</b>	0	0	0	0
Dépôts et Cautionnements				
<b>TOTAL</b>	<b>2 927 103</b>	<b>1 823 458</b>	<b>83 901</b>	<b>4 666 660</b>

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(En Euros)

Financements de travaux par des loyers payés d'avance		Remboursements à travers des réductions de loyers		
		Montant des travaux financés	Montant restant à rembourser au 31 Dec 2006	Remboursement 2007
Dépôts concernés				
Coignieres	1 692 180	256 172	256 172	0
Chalon	859 857	367 130	115 936	251 194
Chalon 2	1 800 000	1 148 217	313 044	1 252 173
<b>TOTAL</b>	<b>4 352 037</b>	<b>1 771 519</b>	<b>685 152</b>	<b>1 503 367</b>

Le 1er avril 2007 SAGESS a versé 417 K€ au titre de loyer payé d'avance relatif aux travaux de mise en conformité du dépôt de CHALON.

Les loyers payés d'avance correspondent à un financement, par la SAGESS, de travaux dans plusieurs dépôts qui sont compensés par une réduction du loyer de stockage sur la durée des emprunts contractés par la SAGESS.

Autres financements de travaux		Imputations		
		Montant des travaux financés	Montant restant à imputer au 31 Dec 2006	Imputation 2007
Dépôts concernés				
Gargenville	381 126	8 662	8 662	0
Raffinerie Port Jerome	900 000	540 000	180 000	360 000
Clairoix	830 000	691 667	138 333	553 334
La Souterraine	1 960 000	1 862 000	196 000	1 666 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 071 126</b>	<b>3 102 329</b>	<b>522 995</b>	<b>2 579 334</b>

Ces autres financements correspondent à des travaux dans plusieurs dépôts dont le coût est réparti sur plusieurs années.

<b>TOTAL des financements de travaux</b>	<b>8 423 163</b>	<b>4 873 848</b>	<b>1 208 148</b>	<b>4 082 701</b>
--	------------------	------------------	------------------	------------------

## STOCKS

La variation de la valeur des stocks entre le 31 décembre 2006 et le 31 Décembre 2007, enregistre les achats et les coûts de mises en place des produits effectués pendant l'année, ajustés des pertes et freintes de transport et de stockage.

Valeur comptable au 31 décembre 2007

ESSENCES .....	170 604 000 €	pour	1 159 863	M3
GO/FOD .....	1 376 880 372 €	pour	7 085 140	M3
CARBUREACTEUR .....	149 444 701 €	pour	818 889	M3
PETROLE BRUT .....	632 505 789 €	pour	4 091 163	M3
<b>Total.....</b>	<b>2 329 434 862 €</b>		<b>13 155 056</b>	<b>M3</b>

Valeur comptable au 31 décembre 2007 des stocks prêtés	42 846 906 €		207 200	M3
<b>Total.....</b>	<b>2 372 281 768 €</b>		<b>13 362 256</b>	<b>M3</b>

A titre d'information, la valeur de ces stocks au prix du marché de décembre 2007 est de :

ESSENCES .....	496 000 000 €
GO/FOD .....	3 538 000 000 €
CARBUREACTEUR .....	398 000 000 €
PETROLE BRUT .....	1 545 000 000 €
<b>Total.....</b>	<b>5 977 000 000 €</b>

**Ecart vs valeur comptable .....3 604 718 232 €**

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	(En Euros)
Charges Financières	4 390 561
Charges d'exploitation	100 879
<b>TOTAL</b>	<b>4 491 440</b>

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées par la part des intérêts précomptés sur les billets de trésorerie.

**CHARGES À REPARTIR**

CHARGES A REPARTIR	(En Euros)
Primes d'émission	5 939 560
<b>TOTAL</b>	<b>5 939 560</b>

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts. Voir Note "Engagements hors bilan".

**PROVISION POUR CHARGES A PAYER**

CHARGES A PAYER	(En Euros)	Poste de rattachement
Emprunts obligataires	16 091 913	Emprunts et dettes auprès Ets de crédit
Fournisseurs et comptes rattachés	26 411 471	Dettes fournisseurs (exploitation et immobilisations)
Dettes fiscales et sociales	95 713	Dettes fiscales et sociales
Autres dettes	126 547	Autres dettes
<b>TOTAL</b>	<b>42 725 643</b>	

Les dettes fournisseurs concernent principalement les coûts d'entreposage de décembre 2007 à régler en janvier 2008, le crédit fournisseur lié aux dépenses du projet PSM et les coûts de mises aux normes du fioul domestique.

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(En Euros)
Produits d'exploitation constatés d'avance	
Produits financiers constatés d'avance	6 122 608
<b>TOTAL</b>	<b>6 122 608</b>

Les produits financiers constatés d'avance correspondent aux soultes versées par les banques dans le cadre des opérations de swap de taux d'intérêt mis en place au moment des émissions obligataires. Voir note "Engagements hors bilan".

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	(En Euros)	Poste de rattachement
Intérêts sur prêts produits	296 143	Créances clients et comptes rattachés
Prêts produits (échanges pour mise aux normes)	42 846 909	Créances clients et comptes rattachés
Solde charges 2007 à rembourser par le CPSSP	12 290 000	Créances clients et comptes rattachés
<b>TOTAL</b>	<b>55 433 052</b>	

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(En Euros)

CREANCES	Degré de liquidité de l'actif		
	Echéance		
	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>4 170 330</b>	<b>1 245 980</b>	<b>2 924 350</b>
Créances rattachées à des participations			
Financement travaux dépôts	4 082 701	1 208 148	2 874 553
Autres créances	87 629	37 832	49 797
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>80 578 097</b>	<b>74 549 805</b>	<b>6 028 292</b>
Créances clients et comptes rattachés	0	0	
	64 846 167	64 846 167	
			0
Autres créances	11 240 489	5 212 196	6 028 292
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Etat- Taxe sur la valeur ajoutée	2 833 047	2 833 047	
Etat - Litige Taxe Professionnelle	6 028 292		6 028 292
Etat - Précompte	96 243	96 243	
Produits à recevoir	300 066	300 066	
Refacturation dommages et autres (projet PSM)	1 855 405	1 855 405	
Autres	126 735	126 735	
Charges constatées d'avance	4 491 441	4 491 441	
<b>TOTAL</b>	<b>84 748 427</b>	<b>75 795 785</b>	<b>8 952 643</b>

(En Euros)

DETTES	Degré d'exigibilité du Passif			
	Montant Brut	Échéance		
		Moins d'1 an	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>2 477 222 642</b>	<b>1 116 243 035</b>	<b>300 000 000</b>	<b>1 060 979 607</b>
Emprunts obligataires	1 600 000 000	300 000 000	300 000 000	1 000 000 000
Emprunts et Dettes auprès Ets Crédit	66 243 035	66 243 035	0	0
A 2 ans maximum à l'origine	50 151 122	50 151 122		
A plus de 2 ans à l'origine	0	0		
Intérêts des emprunts	16 091 913	16 091 913		
Emprunts et dettes financières divers	810 979 607	750 000 000		60 979 607
<b>Dettes diverses</b>	<b>55 897 527</b>	<b>55 897 527</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 286 967	55 286 967		
Dettes fiscales et sociales	232 756	232 756		
Autres dettes	377 804	377 804		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>6 122 608</b>	<b>1 432 946</b>	<b>3 168 028</b>	<b>1 521 634</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 539 242 777</b>	<b>1 173 573 508</b>	<b>303 168 028</b>	<b>1 062 501 241</b>

<b>Emprunts et dettes auprès Ets Crédit (En Euros)</b>	<b>66 243 035</b>
Position créditrice banques	151 122
Lignes de crédit bancaires	50 000 000
Intérêts des emprunts	16 091 913

<b>Emprunts et dettes financières diverses (En Euros)</b>	<b>810 979 607</b>
Billets de trésorerie	750 000 000
Prêt CPSSP	60 979 607

"L'avance des actionnaires a été, depuis l'année 1994, à son niveau maximum, statutaire et fiscal, de 61 millions d'euros et elle est subordonnée contractuellement aux emprunts réalisés auprès des banques. Par décisions des Conseils d'Administration du CPSSP et de la SAGESS, cette avance est remboursée aux actionnaires progressivement chaque année depuis le 29 décembre 2001. Il lui est substitué progressivement un prêt du CPSSP à la SAGESS (contrat de prêt du CPSSP de 61 M€ en date du 22 juin 2001), prêt également subordonné par rapport aux emprunts réalisés par la SAGESS.

Les 3 M€ d'avance actionnaires, qui restaient à rembourser à fin 2006, l'ont été dans le courant du premier semestre 2007, portant ainsi le prêt du CPSSP à son montant contractuel de 61 M€.

Les avances des actionnaires et le prêt du CPSSP sont à taux nul."

La quasi totalité des emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit sont à taux variable.

#### **VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à leur prix d'achat et gérées selon la méthode FIFO.

#### **DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

##### **CFPN**

Les informations ci-dessous sont rappelées pour commenter les effets de ce litige dans les comptes 2006, fournis dans cette annexe en tant qu'année de référence. Ce litige est sans effet sur les comptes 2007.

SAGESS a depuis 1989 un litige avec la société CFPN, chez qui SAGESS stockait des produits, produits que CFPN avait néanmoins donnés en gage à une banque. La banque a de son côté introduit des recours, réclamant la valeur de ces mêmes produits au titre de son gage. Par décision de justice, SAGESS avait été autorisée à retirer ces produits et les avait stockés dans un autre dépôt. Un arrêt de la Cour d'Appel de Douai a été rendu en décembre 2004, donnant raison à la banque. Un pourvoi en cassation a été déposé en juillet 2005. Toutefois, un tel pourvoi n'étant pas suspensif, l'Arrêt de décembre 2004 a été exécuté, le montant réclamé par la banque réglé en 2005 (2 957 349 €) et la provision pour risques précédemment au passif (3 353 878 €) reprise dans le même temps.

En contrepartie du paiement des sommes réclamées par la banque, il avait été constaté une créance du même montant (2 957 K€) en "Autres créances", en ligne avec les espérances de succès de la procédure en cassation. Par prudence, une provision de même montant avait été passée sur cette créance.

La cour de Cassation ayant rendu en septembre 2006 un arrêt défavorable à la SAGESS, la provision a été régularisée dans un compte de reprise de provision, et la créance a été extournée dans un compte de charges sur exercices antérieurs pour un montant de 2 957 348,60 €. Cette opération est totalement neutre sur les comptes.

##### **TAXE PROFESSIONNELLE**

Suite au litige en cours sur la taxe professionnelle (voir note "Contrôle fiscal"), les services fiscaux ont remboursé la taxe professionnelle des années 2001 et 2002. Les intérêts moratoires associés à ce remboursement s'élèvent à 13 K€ (en Produits Exceptionnels).

##### **DEMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL**

La valeur nette comptable des actifs situés au siège social précédent (212 avenue Paul Doumer) et non récupérables est de 70 K€ (en Charges Exceptionnelles).

##### **LITIGES LIES AU PROJET PSM**

En application des contrats passés avec les entreprises, des intérêts de retard ont été facturés pour un montant total de 1 359 K€ (en Produits Exceptionnels). Par prudence, ces créances sont provisionnées à 100% (en Charges Exceptionnelles).

## **AUTRES RISQUES (PROJET PSM)**

En conclusion d'une revue détaillée de chaque litige en cours ou potentiel, il a été décidé, pour les raisons développées ci-après, qu'il n'était pas opportun de passer une provision pour risques, ni, par prudence, lorsque la SAGESS est en demande, de constater des produits à recevoir.

En matière de domanial, une vingtaine de litiges sont en cours pour un montant total de l'ordre de 1.5 M€. Ils concernent notamment les montants de servitudes fixés en première instance par voie judiciaire et jugés insuffisants par les propriétaires ou exploitants concernés.

Constatant que le déroulement d'un chantier continuait, malgré des rappels et mises en demeure, d'être défaillant en matière de sécurité des biens et des personnes, la SAGESS a pris la décision de réduire l'ampleur du marché passé avec l'entreprise concernée. Cette dernière estime son manque à gagner à la somme de 5.3 M€ et reste devoir en produire la justification. Inversement, la SAGESS a porté en justice une réclamation (d'un montant supérieur à celui demandé par la partie adverse) visant à être remboursée, conformément aux dispositions contractuelles, des conséquences engendrées par ce changement d'organisation. Le litige est en cours devant le tribunal de Nanterre. Une analyse juridique détaillée du dossier (sur la base des informations connues au moment de la clôture) a conclu à une probabilité significative de gain pour la SAGESS. Ces litiges n'ont pas fait l'objet de comptabilisation.

Conformément aux dispositions contractuelles, des intérêts de retard ont été facturés par la SAGESS. Par prudence, les créances résultantes ont été provisionnées à 100%, même si leur recouvrement continuera d'être activement poursuivi.

Dans le cas défavorable où tout ou partie de ces risques se matérialiserait, les charges afférentes seront alors transférées au CPSSP comme les autres coûts de fonctionnement de la SAGESS, conformément à la Convention en place entre les deux entités.

## **ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES**

### **CAUTIONS DOUANE**

Cautions bancaires au profit de l'administration des douanes pour l'année 2008	20 000 000 €
--	--------------

### **ENGAGEMENTS DE LOCATION**

Engagement locations longue durée	56 905 €
-----------------------------------	----------

## **ENTREPOSAGE A MANOSQUE**

Dans le cadre de son contrat d'entreposage de produits pétroliers dans les cavernes de sel chez GEOSEL-MANOSQUE, conclu pour une durée de 30 ans, la SAGESS s'est engagée à payer, sauf en période de crise pétrolière, et sous réserve de certaines conditions d'exploitation, un forfait plancher d'entreposage. Ce forfait a été fixé à 24M€ pour 2004, 24.5M€ pour 2005, 26.5M€ pour 2006, 27.72M€ pour les années 2007 à 2011. Des dispositions prévoient qu'ensuite, ce forfait pourra être réduit chaque année.

## **EMISSIONS OBLIGATAIRES ET SWAPS**

Les émissions obligataires ont toutes été accompagnées de la mise en place d'une opération simultanée de swap de taux d'intérêt (taux fixe contre taux variable basé sur l'Euribor 3 mois).

Dans le cadre de ces opérations, une soulte a été reçue des banques, correspondant pour les trois premières opérations à la différence entre le nominal et le prix d'émission. Pour les émissions 2004 et 2006, la soulte reçue couvre en sus les commissions bancaires. Ces soultes sont comptabilisées en produits financiers constatés d'avance et amorties sur la durée de vie des emprunts (égale à la durée de vie des opérations de swap). Pour ces deux dernières opérations, et en cohérence avec la pratique des années antérieures, les commissions bancaires sont passées en charges dans l'année d'émission.

Emission	Échéance	Taux (%)	Montant obligations (M€)	Montant swappé (M€)
Avril 2001	27 avril 2011	5,25	300	300
Octobre 2001	12 novembre 2008	4,50	300	300
Février 2003	25 février 2013	4,25	300	150
Novembre 2004	9 février 2015	4,00	350	350
Juin 2006	20 octobre 2016	4,00	350	350

### CREDITS BANCAIRES

Lignes de crédit bancaires

Négocié	300 000 000 €
Engagé	300 000 000 €
Utilisé	50 000 000 €
Disponible	250 000 000 €

### AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

Néant.

### REMUNERATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme pour les exercices précédents, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'administration.

L'actuel Président est détaché et sa société d'appartenance (TOTAL SA) a facturé à la SAGESS en 2007 un montant hors taxes de 277 000 €.

### CONTROLE FISCAL

La SAGESS a fait l'objet de notifications de redressement concernant la taxe professionnelle des années 1999 à 2002 incluse, pour un montant total de 3.0 M€ (redressement pour 2.4 M€, intérêts de retard pour 0.4 M€ et pénalités pour 0.2 M€). Ces redressements ont été mis en recouvrement dans le courant de l'année 2004 et réglés.

Tout en maintenant la même position, mais pour éviter de subir dans une hypothèse défavorable des intérêts de retard et des pénalités, les modalités de déclaration et règlement ont été modifiées à compter de l'exercice 2003. Les déclarations et les règlements à l'administration se font sur la base demandée par l'administration, avec réclamation concomitante des sommes que la SAGESS a réglées mais estime non dues. Les montants réglés au titre de 2003 à 2007 s'élèvent à 6.0 M€.

Ces redressements, et ces bases de calcul, continuent d'être contestés par la SAGESS, et faute d'accord avec l'administration fiscale, des procédures sont en cours. Un jugement favorable à la position de la SAGESS a été rendu par le tribunal administratif de Poitiers le 24 août 2006, puis un second, allant dans le même sens, le 22 mars 2007, pour deux des procédures ouvertes tant auprès de ce tribunal que d'autres. L'Administration a fait appel en fin d'année 2006, ce qui porte maintenant les débats en Cour administrative d'appel de Bordeaux. Aucune date d'audience n'est encore fixée.

Aucune provision n'a été passée dans les comptes (comme précédemment), et une somme égale aux montants redressés et aux montants réglés sur les bases de l'administration a été comptabilisée en Créance sur l'Administration en cohérence avec notre estimation de la probabilité de succès de la procédure en cours.

### VENTILATION DE L'EFFECTIF A FIN DECEMBRE 2006

Personnel salarié	8
dont à temps complet	8

Personnel détaché	7
dont à temps complet	7

### CAPITAL

Le capital est composé de 15 000 actions au nominal de 16 € dont 14 999 ouvrant droit à dividende, le Président renonçant au dividende de son action.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

### 1 - RESULTATS DE L'EXERCICE

		31 Dec 2007	31 Dec 2006
Résultat comptable	K€	212	563
	€ / action	14	38
Variation des capitaux propres	K€	(7)	3
	€ / action	(0)	0,2
Dividende proposé	K€	210	570
	€ / action	14	38
Nombre d'actions		15 000	15 000

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

### 2 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Milliers d'Euros
	<b>EXERCICE 2007</b>
<b>A</b>	
1 Capitaux propres à la clôture 2006 avant affectations	273
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	(7)
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2007	266
<b>B</b> Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2007	
1 Variation du capital	0
2 Variation des autres postes	0
<b>C</b> (=A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	266
<b>D</b> Variations en cours d'exercice	
1 Variation du capital	0
2 Variation des primes, réserves, report à nouveau	0
3 Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	0
4 Contreparties des réévaluations	0
5 Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	0
6 Autres variations	0
<b>E</b> <b>Capitaux propres au bilan au 31 Décembre 2007 (=C+D)</b>	266
<b>F</b> VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (=E-C)	0
<b>G</b> Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
<b>H</b> VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE (F-G)	0

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

**DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'ANNEE 2007**

	Euros
Excédent brut d'exploitation	98 984 348
Transferts/reprise de charges (exploitation)	
+ Autres produits d'exploitation	
- Autres charges d'exploitation	
+/- Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	
+ Produits financiers	3 234 437
- Charges financières	(99 052 268)
+ Produits exceptionnels	1 391 223
- Charges exceptionnelles	(72 428)
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion	
- Impôts sur les bénéfices	
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>4 485 312</b>

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

(En milliers d'Euros)	2007	2006
<b>Besoin de financement long terme</b>	<b>(128 757)</b>	<b>(232 523)</b>
Investissements	(61 873)	(52 137)
Stocks	(66 314)	(179 681)
Dividende et précompte	(570)	(705)
<b>Ressources / (besoin) exploitation</b>	<b>11 779</b>	<b>(47 231)</b>
Autofinancement	4 485	2 227
Variation actif circulant	(2 409)	(33 036)
Variation passif circulant	9 703	(16 422)
<b>Ressource / (Besoin) net</b>	<b>(116 978)</b>	<b>(279 754)</b>
<b>Financement</b>	<b>116 978</b>	<b>279 754</b>
Dettes financières	119 760	279 429
Variation liquidités	(2 782)	325

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

## Annexe 6

**Résultat (et autres éléments caractéristiques) de la société  
au cours des cinq derniers exercices**

NATURE DES INDICATIONS	2007	2006	2005	2004	2003
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social .....	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Nombre d'actions ordinaires existantes .....	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Nombres des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes .....	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations.....	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription.....	0	0	0	0	0
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Produits d'exploitation.....	280 403 126	219 780 578	179 746 542	185 237 909	155 166 065
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions .....	2 035 333	1 324 196	1 339 130	1 776 122	2 472 947
Impôt sur les bénéfices.....				0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....				0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions .....	211 875	562 851	707 964	1 150 240	1 656 405
Résultat distribué.....	209 986	569 962	704 953	1 154 923	1 664 889
<b>3. Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amorts et provisions. ....	136	88	89	118	165
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions .....	14	38	47	77	111
Dividende net distribué à chaque action .....	14	38	47	77	111
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen pendant l'exercice .....	15	14	12	10	5
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	613 179	473 343	525 443	472 553	293 752
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) .....	250 385	255 856	259 805	223 161	152 340

---

**Rapports des Commissaires aux comptes**

---

Rapport général

Rapport spécial

# Rapport général des Commissaires aux Comptes

## Société SAGESS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAGESS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « contrôle fiscal » page 7 de l'annexe, relatif au litige concernant la taxe professionnelle.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le stock de produits pétroliers constitue le principal actif de la société. Les modalités d'évaluation de ce stock sont précisément décrites dans la note « Stocks » en page 2 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous nous sommes assurés de la correcte application des modalités d'évaluation de ces stocks, notamment au regard de la loi 92.1443 et de l'article 1655 quater du Code Général des impôts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

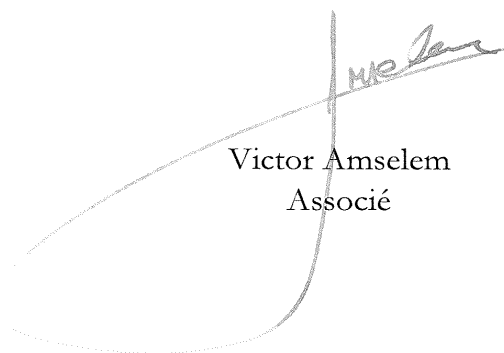
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris le 16 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de**  
**Grant Thornton International**



Victor Amselem  
Associé

**Ernst & Young Audit**



Philippe Thomas  
Associé

**GRANT THORNTON**  
100 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS  
SA

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG AUDIT**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **SOCIETE ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SECURITE Sagess, S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2007

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1. Avec la société Picoty**

##### *Nature et objet*

Contribution financière aux travaux réalisés dans un dépôt situé à La Souterraine (Creuse).

##### *Modalités*

Votre conseil d'administration du 21 mars 2006 a autorisé une contribution au financement à hauteur de € 1.960.000 pour les travaux devant être réalisés dans un dépôt situé à La Souterraine. Le financement est réalisé par votre société au moyen d'un prêt amortissable sur douze ans à un taux égal à la moitié du taux de base. Le remboursement s'effectue à votre société sur la même période par imputation sur les loyers.

Au titre de l'exercice 2007, un montant de € 196.000 a été remboursé, portant le capital restant dû à la somme de € 1.666.000.

## 2. Avec la société Raffinerie du Midi

*Personnes concernées: les sociétés Esso, Total S.A et Société des Pétroles Shell*

*Nature et objet*

Contribution financière complémentaire aux travaux de mise en conformité d'un dépôt à Chalon-sur-Saône.

*Modalités*

Votre conseil d'administration du 21 mars 2006 a accordé une contribution complémentaire au financement des coûts de mise en conformité d'un dépôt situé à Chalon-sur-Saône pour un montant de 1.383.000 € et prolongation de 2 ans du financement initial autorisé pour 859.857 € par votre Conseil d'Administration du 21 mars 2007. Le financement est réalisé par votre société au moyen d'un prêt amortissable sur la base d'un taux égal à la moitié du taux de base. Le remboursement s'effectue à votre société sur la même période par imputation sur les loyers.

Au titre de l'exercice 2007, un montant de € 313.044 a été remboursé, portant le capital restant dû à la somme de € 1.252.173.

## 3. Avec la société Geostock

*Nature et objet*

Cette convention intervient dans le cadre du projet global PSM (Pipeline Sud Manosque) qui concerne la construction par votre société d'un pipeline reliant le site de stockage de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) aux installations pétrolières de La Fenouillère (Bouches-du-Rhône).

*Modalités*

En sa séance du 22 mars 2005, votre conseil d'administration a autorisé la signature de deux contrats de maîtrise d'œuvre. L'un – incluant Sofresid – concerne les lignes d'un montant de M€ 3,5 et l'autre concerne la maîtrise d'œuvre des 5 stations prévues d'un montant de M€ 1,3. Ces deux conventions prendront fin lorsque les travaux seront terminés.

Les paiements effectués au cours du présent exercice s'élèvent respectivement à M€ 3 et M€ 1,5.

#### 4. Avec la société SPSE

##### *Nature et objet*

Cette convention s'inscrit également dans le cadre du projet global PSM.

##### *Modalités*

En sa séance du 16 septembre 2004, votre conseil d'administration a autorisé une modification du tracé de construction du pipeline qui consiste à implanter la station de tête dans le dépôt SPSE de La Fenouillère en lieu et place du terminal de La Crau (Var). Cette modification doit permettre de réaliser une économie d'au moins K€ 800, tout en procurant les mêmes services et en apportant d'autres avantages qualitatifs.

Votre société a effectué sur le présent exercice des paiements pour un montant total de M€ 2,6 au titre de la présente convention.

#### 5. Avec la société Geosel

##### *Nature et objet*

Signature d'un contrat cadre et de trois contrats d'application indissociables dans le cadre de la construction par votre société d'un pipeline reliant le site de stockage souterrain en cavernes de sel de Manosque aux installations pétrolières de La Crau.

##### *Modalités*

En sa séance du 18 juin 2003, votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat cadre et de trois contrats d'application dans le cadre de la construction d'un pipeline à Manosque. Les objets de ces contrats sont les suivants :

- Contrat cadre : ce contrat fixe les droits, les engagements et les responsabilités des Parties pour la réalisation des contrats d'application et fixe les conditions contractuelles communes à tous les contrats ;
- Contrat « d'entreposage de produits pétroliers à Géosel-Manosque » : en vertu de ce contrat, la société Géosel-Manosque (GSM) donne à votre société le droit d'entreposer des produits pétroliers dans les cavités salines existantes de la société GSM, certaines étant préalablement agrandies par lessivage avec un financement assuré par la société GSM et sous la responsabilité de celle-ci ;
- Contrat « pour l'organisation de la construction d'un pipeline et des installations associées » : ce contrat définit les conditions de la construction et de la mise en service du pipeline et de ses installations associées. Ce contrat précise en particulier les installations dont votre société et la société GSM seront propriétaires, leurs responsabilités et leurs rôles respectifs ;

- Contrat « pour la coordination de l'opération d'un ensemble de pipelines et des installations associées » : ce contrat définit les conditions dans lesquelles sera exploité, pour les besoins communs de votre société et des associés de la société GSM, l'ensemble du système logistique de la société GSM et de votre société.

Dans le cadre du contrat d'entreposage listé ci-dessus et conclu pour une durée de trente ans, votre société s'est engagée à payer, sauf en période de crise pétrolière et sous réserve de certaines conditions d'exploitation, un forfait plancher d'entreposage. Ce forfait a été fixé à M€ 24 pour 2004, M€ 24,5 pour 2005, M€ 26,5 pour 2006 et M€ 27,72 pour les années 2007 à 2011. Des dispositions prévoient par la suite une réduction éventuelle du forfait chaque année.

Dans le cadre du contrat cadre listé ci-dessus, votre société s'est engagée à régler à la société GSM, propriétaire des installations existantes, les dépenses qu'elle aurait encourues si elle ne construisait pas ou si elle arrêta la construction de ce pipeline (sauf en cas de faute imputable à la société GSM).

## 6. Avec la société Esso

### *Nature et objet*

Convention de financement de travaux pour le stockage de 30.000 m<sup>3</sup> de carburéacteur au dépôt de la société Esso de Port-Jérôme (Seine-Maritime).

### *Modalités*

En sa séance du 17 septembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé la participation de votre société au financement sur cinq ans à hauteur de € 900.000 de travaux afin de pouvoir stocker 30.000 m<sup>3</sup> de carburéacteur dans le dépôt de la société Esso à Port-Jérôme.

Au titre de l'exercice 2007, un montant de € 180.000 a été remboursé par, portant le capital restant dû à la somme de € 360.000.

## 7. Avec la société Raffinerie du Midi

### *Nature et objet*

Contributions financières aux travaux de mise en conformité des dépôts de Coignières (Yvelines) et Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

### *Modalités*

En sa séance du 21 juin 2001, votre conseil d'administration a autorisé, pour les dépôts suivants :

SOCIETE ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SECURITE - SAGESS, S.A.  
Exercice clos le 31 décembre 2007

- dépôt de Coignières : des travaux de mise en conformité pour € 1.692.180. Financement de votre société au moyen d'un prêt amortissable sur cinq ans à taux légèrement supérieur au taux de base. Remboursement de votre société sur la même période par imputation sur les loyers.
- dépôt de Chalon-sur-Saône : des travaux de mise en conformité pour € 859.857. Financement de votre société au moyen d'un prêt amortissable sur huit ans à un taux supérieur au taux de base mais inférieur au double du taux de base. Remboursement à votre société sur la même période par imputation sur les loyers.

Au titre de l'exercice 2007, un montant de € 256.172 a été remboursé par imputation sur les loyers, au titre du dépôt de Coignières et un montant de € 115.936 a été remboursé au titre du dépôt de Chalon-sur-Saône. Les montants restant à rembourser au 31 décembre 2007 s'élèvent à € 0 pour les travaux relatifs au dépôt de Coignières et à € 251.194 pour les travaux du dépôt de Chalon-sur-Saône.

## 8. Avec la société Total France

### *Nature et objet*

Contribution financière aux travaux de mise en conformité d'un dépôt à Gargenville (Yvelines).

### *Modalités*

En sa séance du 21 juin 2001, votre conseil d'administration a autorisé la contribution au financement à hauteur de € 381.126 pour la mise en conformité d'un dépôt situé à Gargenville. Le financement est réalisé par votre société au moyen d'un prêt amortissable sur cinq ans à un taux égal au taux de base. Le remboursement s'effectue à votre société sur la même période par imputation sur les loyers.

Au titre de l'exercice 2007, un montant de € 8.662 a été remboursé, portant le capital restant dû à la somme de € 0.

### *Nature et objet*

Contribution financière aux travaux de mise en conformité d'un dépôt à Clairoix.

### *Modalités*

En sa séance du 21 juin 2005, votre conseil d'administration a autorisé la contribution au financement à hauteur de € 830.000 pour la mise en conformité d'un dépôt situé à Clairoix. Le financement est réalisé par votre société au moyen d'un prêt amortissable sur cinq ans à un taux égal au taux de base. Le remboursement s'effectue à votre société sur la même période par imputation sur les loyers.

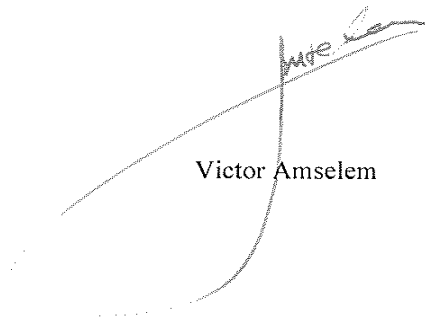
Au titre de l'exercice 2007, un montant de € 138.333 a été remboursé, portant le capital restant dû à la somme de € 553.334.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Paris-La Défense, le 16 avril 2008

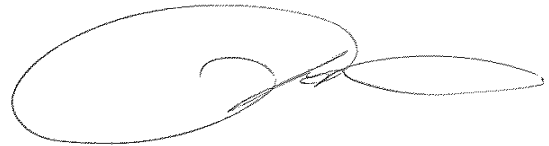
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International



Victor Amselem

ERNST & YOUNG AUDIT



Philippe Thomas

---

**Actionnaires**  
**(Au 31 décembre 2007)**

---

	<b>Nombre d'actions</b>
AGIP FRANCE .....	115
ARMORINE S.A.....	91
BOLLORE ENERGIE .....	388
BP FRANCE .....	1 148
CARFUEL .....	1 054
CHAMFEUIL Christophe.....	1
DISTRIDYN .....	467
DYNEFF .....	232
EDF - CAPCOL.....	315
ESSO SAF.....	1 500
GAFFET Didier .....	1
GOUZIEN Ronan.....	1
LAGARDE (Etablissements).....	40
LCN (Les Combustibles de Normandie).....	146
PETROVEX .....	465
PICOTY .....	198
POITOU CARBURANTS.....	4
RUBIS TERMINAL.....	43
S.C.A. PETROLE & DERIVES.....	844
SHELL (SOCIETE DES PETROLES) .....	768
SICAR - Société d'Importation de Carburants & Dérivés .....	4
SIPLEC - Société d'Importation LECLERC .....	1 319
STELA (Produits Pétroliers).....	236
THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION.....	400
TOTAL FRANCE.....	4 520
URBAINE DES PETROLES.....	566
WALLACH (Etablissements).....	101
ZELLER ET CIE.....	33

**Total des actions émises : 15.000**

---

**Conseil d'administration  
(Ayant arrêté les comptes de l'année 2007)**

---

**M. Didier Gaffet**

14, avenue Pasteur  
78170 LA CELLE SAINT-CLOUD

Administrateur

et Président du Conseil d'administration

**Administrateurs****AGIP FRANCE**

4, quai des Etroits  
69321 LYON CEDEX 05

**BP FRANCE**

Immeuble Le Cervier  
12, avenue des Béguines  
95866 CERGY PONTOISE CEDEX

**CARFUEL**

ZAE St-Guenault - 1, rue Jean Mermoz  
BP 75  
91002 EVRY CEDEX

**M. Christophe Chamfeuil**

1, allée des Amarantes  
78450 CHAVENAY

**ESSO SAF**

5/6, place de l'Iris  
92400 COURBEVOIE

**ÉTABLISSEMENTS LAGARDE**

22, boulevard Jean Lafaure  
03300 CUSSET

**M. Ronan Gouzien**

32, rue Chef de Caux  
76310 SAINTE-ADRESSE

**PETROVEX**

200, rue de la Recherche  
BP 692  
59656 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

**SOCIÉTÉ DES PETROLES SHELL**

"Portes de la Défense"  
307, rue d'Estienne d'Orves  
92708 COLOMBES CEDEX

**SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE CARBURANTS  
& DÉRIVÉS - SICAR**

44-46, allées Léon Gambetta - BP 230  
92112 CLICHY CEDEX

**TOTAL FRANCE**

Tour TOTAL  
24, cours Michelet  
92800 PUTEAUX

**Représentants permanents**

M. Claudio Belcredi

M. Hervé Charmolue

M. Karim Benbrik

M. Gilles Théry

M. Michel Pelletier

M. Erick Parayre

(et Vice-Président du Conseil d'administration)

M. Christophe Henrat

M. Jacques Besnault

M. Thomas Waymel

---

**Mandats et fonctions exercés  
par les administrateurs personnes physiques  
et par les représentants permanents des administrateurs personnes morales  
(Au 31 décembre 2007)**

---

**M. Didier Gaffet**

---

**Président-directeur général de :**

- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**M. Jacques Besnault**

**SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE  
(CARBURANTS & DÉRIVÉS – SICAR)**

---

**Président-directeur général et administrateur de :**

- ▶ SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE CARBURANTS & DÉRIVÉS - SICAR

**Représentant SICAR, Président de :**

- ▶ SAS STORAPRO

**Représentant de la FFPI au sein du Conseil d'administration de :**

- ▶ L'ASSOCIATION CHAUFFAGE FIOUL

**Représentant permanent de SICAR au sein du Conseil d'administration de :**

- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**Représentant permanent de STORAPRO au sein du Conseil d'administration de :**

- ▶ L'UNION DES STOCKISTES INDÉPENDANTS

**M. Christophe Chamfeuil**

---

**Administrateur de :**

- ▶ LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS
- ▶ GROUPEMENT PÉTROLIER DE LA COTE D'AZUR
- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS
- ▶ SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE DU BEC D'AMBES

**Gérant de :**

- ▶ ENTREPÔT PÉTROLIER DE VALENCIENNES

**Président de :**

- ▶ ENTREPÔT PÉTROLIER DE LYON
- ▶ SOCIÉTÉ DU DÉPÔT PÉTROLIER DE NANTERRE
- ▶ STOCKOUEST

**M. Hervé Chrétien**

**(BP FRANCE)**

---

**Administrateur du :**

- ▶ COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS - CPSSP

**Représentant permanent de BP FRANCE SA au sein du Conseil d'administration de :**

- ▶ DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS
- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS
- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME SPMR
- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME TRAPIL

### **M. Ronan Gouzien**

---

**Administrateur de :**

- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

### **M. Christophe Henrat (SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL)**

---

**Administrateur de :**

- ▶ COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS - CPSSP
- ▶ GÉOGAZ
- ▶ GÉOSEL

**Représentant permanent de la SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL SA au sein du Conseil d'administration de :**

- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

### **M. Franck Hermann (CARFUEL)**

---

**Administrateur du :**

- ▶ COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS - CPSSP

**Cogérant de :**

- ▶ EPV VALENCIENNES SARL

**Représentant permanent de CARFUEL au sein des Conseils d'administration de :**

- ▶ DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS SA
- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**Représentant permanent de CARFUEL au sein des Comités de direction de :**

- ▶ DÉPÔT PÉTROLIER DE LYON SAS
- ▶ E.P.G. - ENTREPÔT PÉTROLIER DE LA GIRONDE SAS
- ▶ SOCIÉTÉ DU DÉPÔT PÉTROLIER DE NANTERRE SAS
- ▶ SOGEP - STE DE GESTION DE PRODUITS PÉTROLIERS SAS

**Représentant permanent de CARFUEL au sein du Comité d'orientation de :**

- ▶ GPVM - GROUPEMENT PÉTROLIER DU VAL DE MARNE SNC

### **M. Dominique Lesmanne (ESSO SAF)**

---

**Administrateur du :**

- ▶ COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS - CPSSP

**Représentant permanent de ESSO SAF au sein du Conseil d'administration de :**

- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

### **M. Erick Parayre (PETROVEX SNC)**

---

**Gérant de :**

- ▶ PETROVEX SNC

**Représentant permanent de PETROVEX SNC au sein des Conseils d'administration de :**

- ▶ DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS SA
- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS
- ▶ SOCIÉTÉ DU DÉPÔT PÉTROLIER DE NANTERRE
- ▶ SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE SAINT-PRIEST
- ▶ SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE STOCKAGE

**Vice-président de :**

- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**M. Michel Pelletier**  
**(ÉTABLISSEMENTS LAGARDE)**

---

**Administrateur de :**

- ▶ LAGARDE SAS
- ▶ PEINTAMELEC SAS
- ▶ S.A.E.M. SAS

**Directeur Général de :**

- ▶ LAGARDE SAS
- ▶ ROCHE PRODUITS PÉTROLIERS SAS

**Gérant de :**

- ▶ JEUDY CARBURANTS SARL
- ▶ LES COMBUSTIBLES 71 SARL
- ▶ PIREYRE FUEL SARL

**Représentant permanent des ÉTABLISSEMENTS LAGARDE SA au sein du Conseil d'administration de :**

- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

**M. Mario Silla**  
**(AGIP FRANCE)**

---

**SOCIÉTÉS**

**Gérant de :**

- ▶ AGIP FRANCE

**Représentant permanent d'AGIP FRANCE au sein des Conseils d'administration de :**

- ▶ DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS SA
- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS
- ▶ SOCIÉTÉ DU PIPELINE MÉDITERRANÉE-RHÔNE SA

**Représentant permanent d'AGIP FRANCE au sein du Comité de direction de :**

- ▶ ENTREPÔT PÉTROLIER DE LYON SAS - EPL

**GROUPEMENTS**

**Représentant légal d'AGIP FRANCE au sein de l'Assemblée des Membres de :**

- ▶ G.I.E. FUELLING AVIATION SERVICE - FAS
- ▶ G.I.E. GROUPEMENT D'EXPLOITATION DU DÉPÔT DE RÉCEPTION DE CHENNEVIÈRES LES LOUVRES - G.E.D.R.C.
- ▶ G.I.E. GROUPEMENT PÉTROLIER DE LA CÔTE D'AZUR - GPCA

**Représentant Permanent d' AGIP FRANCE pour le mandat d'Administrateur Unique :**

- ▶ G.I.E. GROUPEMENT IMMOBILIER PÉTROLIER - GPI

**M. Thomas Waymel**  
**(TOTAL FRANCE)**

---

**Administrateur de :**

- ▶ COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS - CPSSP
- ▶ TRAPIL

**Membre du Comité des Associés de :**

- ▶ GÉOSEL MANOSQUE

**Représentant permanent de TOTAL FRANCE SA au sein du Conseil d'administration de :**

- ▶ SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE STOCKS DE SÉCURITÉ - SAGESS

---

**Comité de gestion  
(Au 31 décembre 2007)**

---

M. Erick AVOT	BOLLORÉ ÉNERGIE
M. Alexandre de BENOIST de GENTISSART	U.I.P.
M. Jean-Nicolas FIATTE	TOTAL FRANCE
M. Olivier GANTOIS	U.F.I.P.
Mme Dominique LEBTAHI	SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL
M. Erick PARAYRE	PETROVEX

---

**Représentants de l'État  
(Au 31 décembre 2007)**

---

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi</b><br/>Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes<br/><b>DGCCRF</b></li> </ul> | <p>Titulaire : M. Axel THONIER<br/>Suppléant : M. Didier BURY</p>                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Représentant du Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique</b><br/>Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects<br/><b>DGDDI</b></li> </ul>                     | <p>Titulaire : M. Claude Marque<br/>Suppléant : M. Jean-François MERLE</p>       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Représentant du Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables</b><br/>Direction des Ressources Energétiques et Minérales<br/><b>DIREM</b></li> </ul>                      | <p>Titulaire : Monsieur Christian Cuquel<br/>Suppléant : M. Jean-Luc Delille</p> |

---

**Commissaire du Gouvernement pour les sujets liés au pipeline Manosque/Fos-sur-Mer  
(Nommé par décret du 30 mars 2006 - JO du 1<sup>er</sup> avril 2006)**

---

M. Christian Cuquel

Nommé par Arrêté du 10 avril 2006